

Jean - Claude BLANC
Ingénieur en agriculture diplômé E.S.A.P. Toulouse
Expert honoraire près la Cour d' Appel de Nîmes
Expert près la Cour Administrative d' Appel de Marseille
Membre de la Cie Nationale des Experts de Justice en Environnement
Commissaire enquêteur

1

15 ter Av. Franklin Roosevelt - 30 000 NÎMES
Téléphone & télécopie: 04 66 64 78 58

Février – Mars 2014

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE VAUVERT

ENQUÊTE PUBLIQUE

OBJET DE L'ENQUÊTE :

Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau et de déclaration d'utilité publique pour la réalisation du bassin de rétention nécessaire à l'aménagement de la zone dite du Moulin de l'Aure -

PETITIONNAIRE :

Commune de Vauvert (Gard)
Hôtel de ville , 30 600 Vauvert,
en la personne de son Maire en exercice y domicilié .

PROCEDURE ADMINISTRATIVE:

- Délibération du Conseil municipal n° 2012 / 06 / 90 en date du 18/06/2012 . Dossier déposé en Préfecture du Gard le 20/06/2012 .
- Demande de désignation d'un Commissaire enquêteur . en date du 26/12/2013
- Décision du Tribunal administratif N° E 13000242/30 en date du 09/01/2014 désignant le commissaire enquêteur
- Arrêté Préfectoral d'ouverture d'enquête N°2014015-0010 en date du 15/ 01 / 2014 .

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

S O M M A I R E

- PREMIER CAHIER -

1 - RAPPORT D' ENQUÊTE .

1 - 1 . CARACTERISTIQUES DU PROJET

1-1-1 . Présentation du projet

1-1-2 . Impact du projet sur l'environnement

1-1-3 . Aspect financier

1 - 2 . DEROULEMENT DE L' ENQUÊTE

1-2-1 . Publicité de l'enquête

1-2-2 . Visite du site

1-2-3 . Organisation de l'enquête

1 - 3 . OBSERVATIONS DU PUBLIC

1-3-1 . Observations transmises au pétitionnaire

1-3-2 . Réponses appropriées du pétitionnaire

2 - CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

1 . Analyse des observations

2 . Conclusions motivées

* PIECES ANNEXES

ooooooooooooo Oooooooooooooooooo

- SECOND CAHIER -

- AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

- PREMIER CAHIER -

1 - RAPPORT D' ENQUÊTE .

1 - 1 . CARACTERISTIQUES DU PROJET

1-1-1 . Présentation du projet

La délibération du Conseil municipal de la commune de Vauvert , n° 2012/06/90 du 18/09/2012, portant sur la demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau et demande de déclaration de DUP pour la réalisation du bassin de rétention nécessaire à l'aménagement de la zone dite du "Moulin de l'Aure" , a contraint la commune de Vauvert à l'obligation procédurale la présente enquête publique . Cette enquête est en relation avec l'enquête relative à la 1 ère modification après la 1^{ère} révision du PLU .

Le dossier du projet a été élaboré à la demande du pétitionnaire , la commune de Vauvert, par le bureau " ISL Ingénierie" , sis 65 AV Clément Ader , 34 170 à Montpellier " .

Ce document restera consultable pendant une année en Mairie de la commune de Vauvert après l'enquête .

Le projet se situe sur la commune de Vauvert dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial , PUP , dans lequel sont envisagés deux programmes de construction de logements dont l'achèvement de la première tranche est prévue pour 2017 . Cette première tranche est comprise entre la rive gauche du Vistre et le Nord du valat de la Reyne , en aval du canal BRL .

L'étanchéification de la zone construite entraîne des dispositions obligatoires à prendre pour le stockage des eaux de pluies .

A cet effet le projet vise à transformer la parcelle identifiée :

Commune de Vauvert , section AO n° 1 . en bassin de rétention (*voir plan en annexe*) .

Ce bassin sera défini par son volume de stockage de 30 600 m³, dont 3 200 m³ d'eau morte, pour une emprise au sol de 27 674 m² .

La côte du déversoir sera de 11, 50 NGF , le fond du bassin sera à 10, 30 NGF .

La pièce 5 du dossier reprend la compatibilité du projet avec les objectifs de qualité et les dispositions le S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux) . *Voir en annexe* .

Le contexte réglementaire du projet a été pris en compte conformément à la réglementation définie par les textes légaux , Loi sur l'eau n° 92-3 du 03/01/1992 , application du décret n ° 2006-881 du 17/07/2006 .

Rubrique 2.1.5.0 : rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur sol ou sous sol.

> autorisation compte tenu de l'ensemble de l'urbanisation future

Rubrique 3.2.3.0 : plans d'eau permanents ou non > autorisation (idem précédent)

Rubrique 3.2.2.0 : installations , ouvrages , remblais dans lit majeur d'un cours d'eau > déclaration

Rubrique 3.1.5.0 : installations , ouvrages , travaux ou activités dans le lit mineur d'un cours d'eau

de nature à détruire les frayères , zones de croissance ou d'alimentation de la faune

piscicole , crustacés ou batraciens > déclaration

Voir le dossier d'enquête Chapitre 2 " Contexte réglementaire " .

Le dossier d'enquête comprend un volet technique explicatif du projet et les plans de situation des parcelles concernées de la commune ainsi que des cartes de zonage des dispositifs proposés .

Le dossier propose également les études relatives à la climatologie , la géologie , les eaux superficielles et souterraines en regard des dispositions législatives .

Les orientations fixées par le SDAGE et le SAGE ainsi que les directives du la DCE sur l'eau sont bien prises en compte et exposées en détail dans le dossier .

Le Registre des observations a été mis également mis à la disposition du public .

1-1-2 . Impact du projet sur l' environnement .

Voir dossier d'enquête Chapitre 3

* Le patrimoine naturel .

« La zone du projet et son environnement proche ne sont pas concernés par des mesures de protection (classement de site , site Natura 2000 ...) Il n'y a pas non plus de zone environnementale intéressante (ZNIEFF, ZICO). »

A proximité mais en dehors de la zone concernée se situent :

- ZNIEFF type 1 , « Plaine entre Rhône et Vistre » Commune de vauvert
- ZNIEFF type 1 , « Costière de Beauvoisin » 0000-2009
- ZNIEFF type 2 , « Camargue gardoise » 3025-0000
- ZICO « Oiseaux de la Petite Camargue fluvio lacustre »

Le Site d'importance communautaire (SIC) FR9101406 Petite Camargue se trouve à 2.5 km au Sud de la zone du projet .

Egalement signalés les zones de protection spéciale ZPS :

- ZPS , FR 9112015 , « Costières Nîmoises »
- ZPS , FR 9112015 , « Camargue gardoise fluvio- lacustre.» située à 5km du site d'étude .

* Les usages liés à l'eau .

Prélèvements -Il n'y a pas de pompage dans le valat de la Reyne . Trois captages d'eau dans la nappe de la vistrenque sont situés sur la commune de Vauvert : eau potable (AEP) et irrigation des jardins .

Rejets d'eaux usées – Il n'y a pas de rejet d'eaux usées dans le valat de la ReyneLa station d'épuration de la commune de Vauvert est implantée à proximité du Mas de Guiraud en aval de la zone du projet .. sa capacité de 15 000 équivalent- habitant est suffisante pour la commune de Vauvert et les programmes futurs.

Le Vistre comme effluent -. Les effluents épurés sont rejetés dans le Vistre. Selon les dispositions de la DCE les eaux du Vistre sont classées de médiocre à mauvais .

L'objectif de qualité pour l'état chimique des deux masses doit être atteint d'ici 2015. Le bon état écologique bénéficie d'un report jusqu'en 2021. Il en est de même pour l'état de l'aquifère .

1-1-3 Aspect financier –

Par un courrier du 21 Novembre 2013 la Direction Départementale des Finances Publiques du Gard , *FRANCE DOMAINE* , répond à la demande de M. le Maire de Vauvert concernant la valeur de la parcelle AO n° 1 , contenance 03 ha 67 23 , sise chemin du moulin d'Etienne à proximité de la zone UC et jouxtant une partie de la zone II AUe . *"Ce terrain est inconstructible compte tenu du plan local d'urbanisme actuel , compte tenu du risque inondation (aléa résiduel) et des principes de prise en compte de ce disque (à porter à connaissance du Préfet en date du 17/12/2012 la valeur vénale de ce terrain est de l'ordre de 200 000 €HT "*.

La consultation devrait être renouvelée " *si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an... en cas de modification du PLU ou du plan d'aménagement de la zone . "*

On trouvera en annexe le détail du montant total du projet sur la fiche: " *Appréciation sommaire des dépenses "* .

Le Coût total du projet est de 872500 € (Achat : 200 000 € + aménagement : 672 500 €) dont le financement , à l'heure actuelle , semble principalement dévolu à la commune .

1-2 DEROULEMENT DE L' ENQUÊTE

1-2-1 . Publicité de l'enquête .

Conformément à la procédure deux parutions ont eu lieu :
une première fois dans LA MARSEILLAISE du 21 Janvier 2014 et MIDI LIBRE du 21 Janvier 2014,
une seconde fois dans LA MARSEILLAISE du 11 Février 2014 et MIDI LIBRE du 11 Février 2014 .

(voir en annexes)

Voir également en annexe la liste des sites d'affichage des avis d'enquête mis à la disposition du public sur les panneaux municipaux et en mairie pendant toute la durée de l'enquête et depuis un mois avant l'ouverture de l'enquête .

Cet affichage est authentifié par le certificat d'affichage donné également en annexe .

1-2-2 . Visite du site .

Le commissaire enquêteur a visité le site et la zone des alentours du projet . La parcelle concernée section Commune de Vauvert, AO , n° 1 , d ' une superficie de 03 ha 67 23 (36 723 m²) , propriété du GFA du Cantaïre actuellement une terre agricole en friche qui sera creusée pour constituer un bassin d'un profondeur moyenne de 1 mètre et devra recevoir les eaux de pluie descendant des zones urbanisées existantes proches ou prévues situées en amont du projet . A l'Est on constate l'existence d'un lotissement déjà habité . A l'Ouest des parcelles sont en nature de terre .

1-2-3 . Organisation de l'enquête

Conformément à l'arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 15 Janvier 2014, les permanences ont été tenues en Mairie les :

-Lundi 10 Février 2014 de 9 heures à 12 heures (Ouverture de l'enquête)

-Lundi 10 Mars 2014 de 9 heures à 12 heures

- Vendredi 14 Mars 2014 de 14 heures à 17 heures

(Clôture de l'enquête en présence d'un représentant de la commune)

Le commissaire enquêteur a signé et paraphé les documents officiels de cette enquête (dossier technique , plans et registre des observations) ; il s'est tenu présent au cours de ces permanences à la disposition du public .

1 - 3 . OBSERVATIONS DU PUBLIC

1-3-1 . Observations transmises au pétitionnaire .

Le public s'est présenté peu nombreux au cours des permanences .

Le C.E. a transmis au pétitionnaire la copie du registre pour y constater les rares observations reçues . Outre les personnes venues s'informer sur le dossier sans laisser d'observation , on retiendra cependant la remarque de la propriétaire cédante de la parcelle AO n° 1 concernée par le projet qui , disposant d' autres parcelles à l'Ouest du projet aurait souhaité que le choix de la commune ne se porte pas sur la parcelle AO n° 1 pour pouvoir poursuivre ses activités de maraîchage .

1-3-2 . Réponses appropriées du pétitionnaire .

Reprenant ce qui vient d'être indiqué ci-dessus en 1-3-1. , le Maître d'ouvrage a été destinataire du courrier dont copie ci-annexée lui faisant part des questions posées . La réponse à ces observations est également annexée au présent rapport .

La réponse de la Mairie de Vauvert , sous la signature de M. LAPORTE , adjoint délégué à l'urbanisme , nous précise qu'en réponse au souhait de Madame LEBRERE, cédante de la parcelle AO n°1 , la parcelle dont elle est également propriétaire section AO n° 59 n'est plus concernée par le projet qui a été définitivement arrêté sur la parcelle AO n° 1 . Il est donc impossible à la commune de répondre favorablement à Mme LEBRERE .

2 - CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) entre dans le cadre de la démarche de la commune pour la création du bassin de rétention .

Le but de la présente consultation a été d'informer le public sur les prescriptions et obligations en relation avec la modification du PLU dont l'enquête a été menée parallèlement et qui a été motivée par la création du bassin dit du " Moulin de l'Aure " .

Les observations entendues et transmises au maître de l'ouvrage ont reçu des réponses satisfaisantes de la part du Maître de l'ouvrage .

**Le présent projet soumis à la population n'a reçu aucune opposition .
On ne relève donc aucune opposition à ce que le présent projet soit adopté et mis en oeuvre.**

Rédigé et clos à Nîmes le 30 Mars 2014

Le Commissaire enquêteur

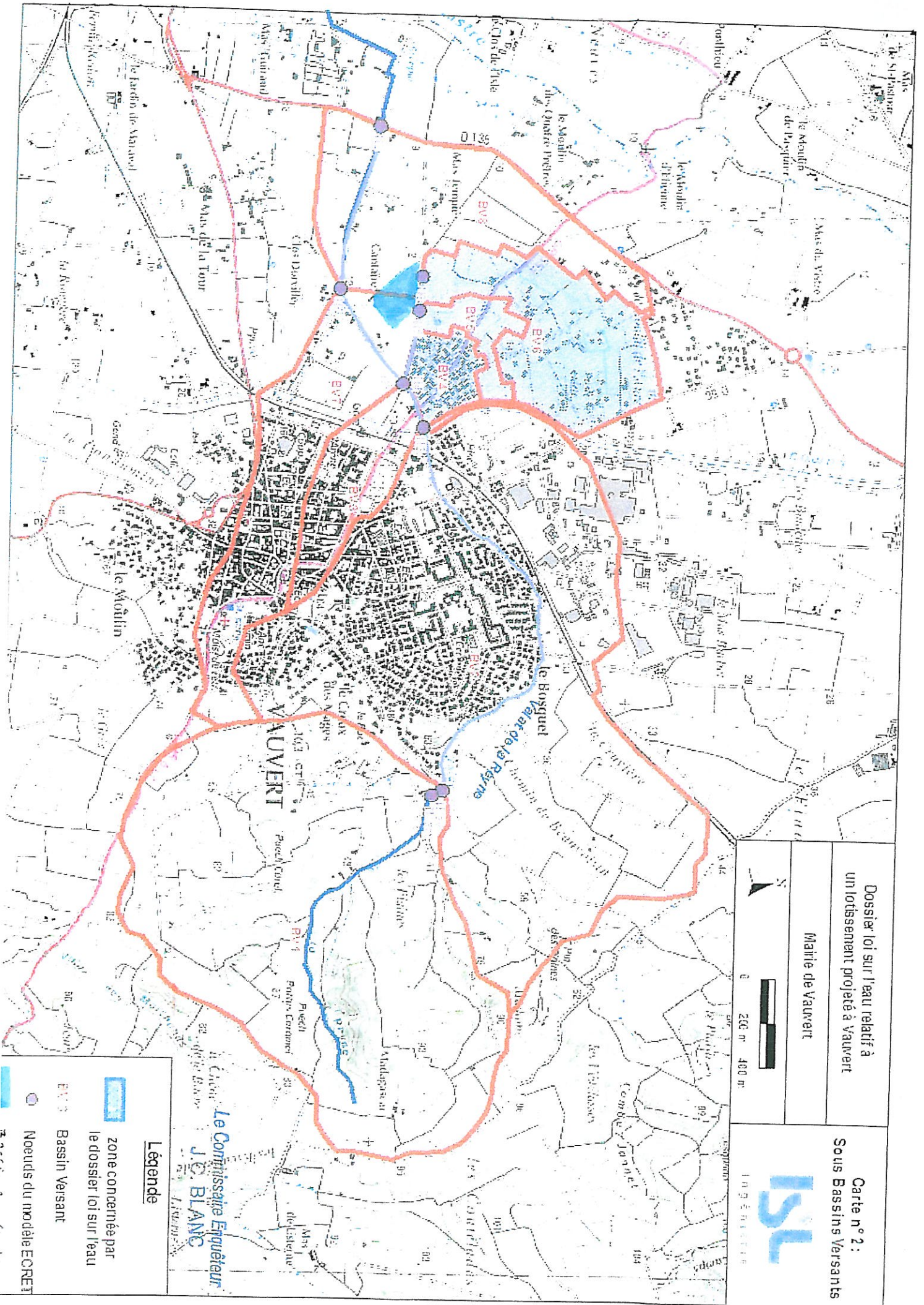
Jean -Claude BLANC

Jean-Claude BLANC
Ingénieur en agriculture, diplômé E.S.A.P Toulouse
Expert honoraire près la Cour d'Appel de Nîmes
Expert près la Cour Administrative d'Appel de Marseille
15 ter Av. Franklin Roosevelt - 30000 NÎMES
Téléphone & Télécopie 04 66 64 78 58

Fin du premier cahier

A N N E X E S

- PIECE ANNEXE n° 1 : Plan de situation
 - PIECE ANNEXE n° 2 : Avis des Personnes publiques associées
 - PIECE ANNEXE n ° 3 : Ordonnances et arrêtés
 - PIECE ANNEXE n° 4 : Publicité et certificat d'affichage
 - PIECE ANNEXE n° 5 : * Extrait du registre d'enquête
observations du public transmises
à la Mairie de Vauvert
- * Réponse appropriée du pétitionnaire



Dossier loi sur l'eau relatif à un lotissement projeté à Vauvert

Mairie de Vauvert



Carte n° 2 :
Sous Bassins Versants



INGÉNIEUR

Légende

zone concernée par le dossier loi sur l'eau

Bassin Versant

Nœuds du modèle ECRET

Le Commissaire Enquêteur
J. BLANC

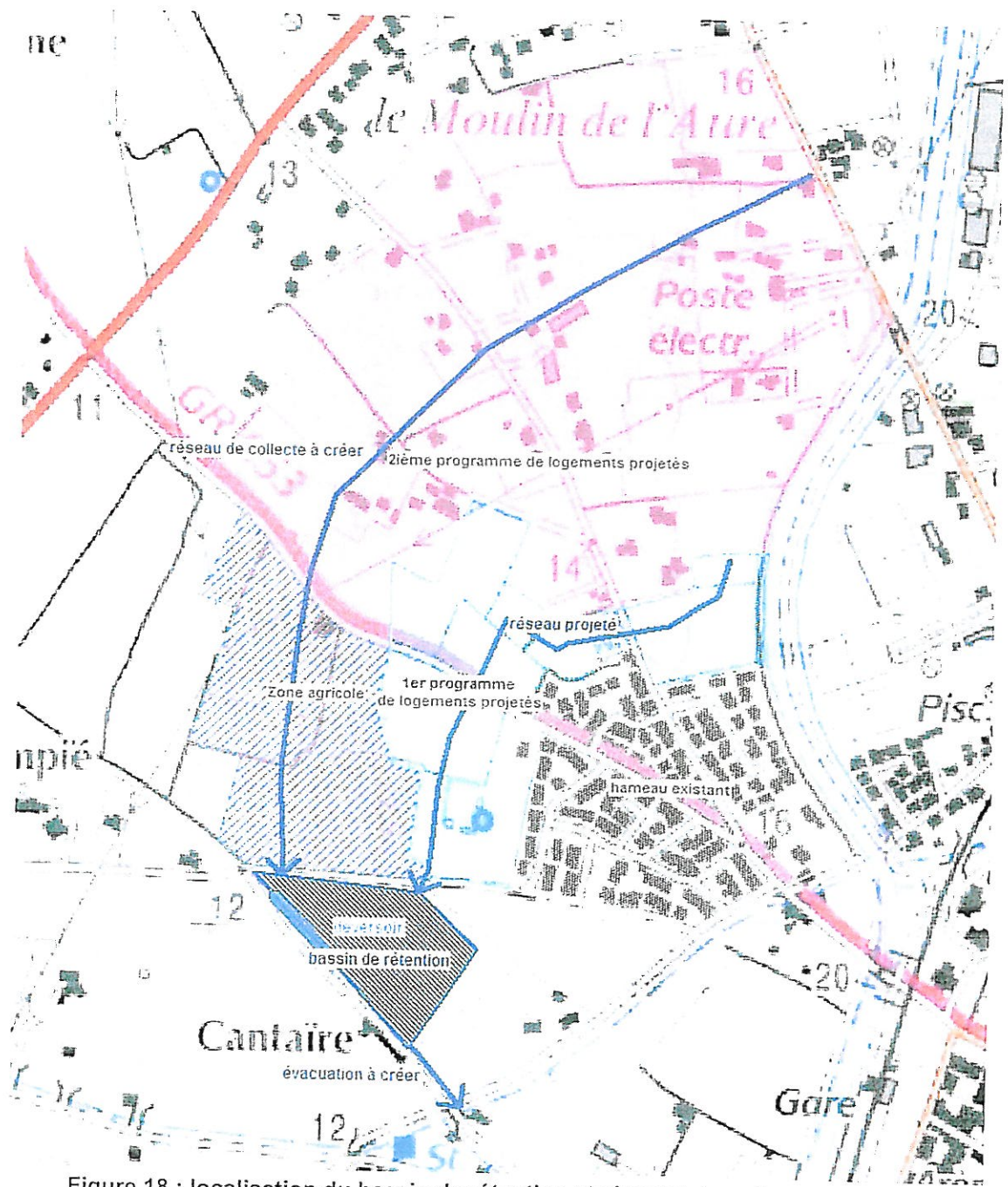
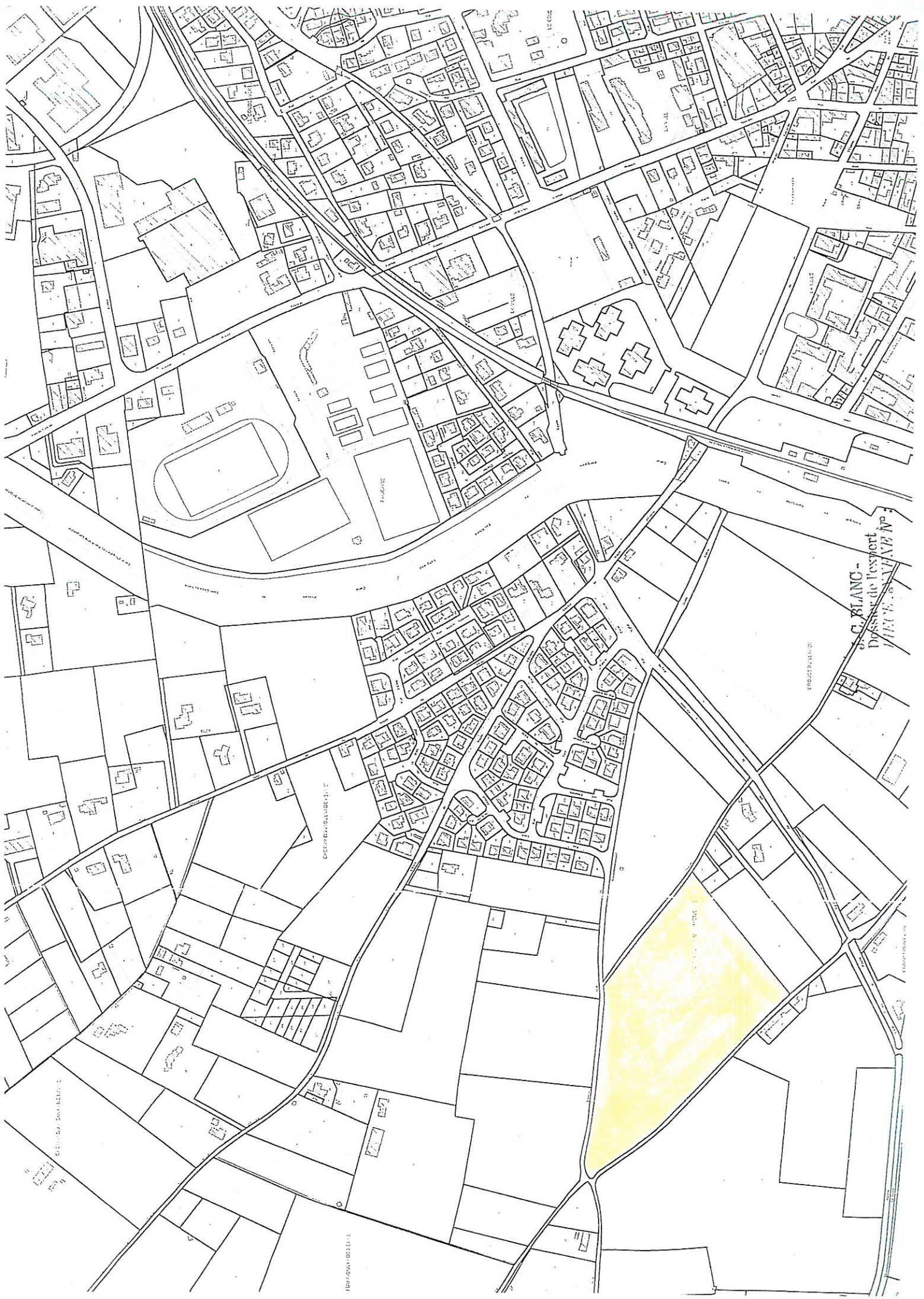


Figure 18 : localisation du bassin de rétention et réseaux de collecte à prévoir



C. BLANC -
Dessin de l'expert -
VILLE DE MONTREUIL

PIECE ANNEXE n° 2

URB
P.LAPORTE

7465
MAIRIE de VAUVERT
30600 VAUVERT
COURRIER ARRIVE



Monsieur le MAIRE
Mairie
place du 8 mai 1945
30600 Vauvert

Service Environnement & Territoires
POLE DEVELOPPEMENT LOCAL

Nîmes, le 10 mars 2014

Siège Social
Mas de l'Agriculture
1120 route de Saint-Gilles
BP 80054
30023 Nîmes cedex 1
Tél : 04 66 04 50 85
Fax : 04 66 04 50 71
courriel : pierre-michel.fabre@gard.chambagri.fr

Réf. : JC/SB
Objet. : 1^{ère} modification PLU

Monsieur le Maire,

Vous avez saisi notre Compagnie pour avis au sujet du projet de la 1^{ère} modification de PLU que vous avez arrêté avec votre conseil municipal le 30 décembre 2013.

Après étude des documents par nos services, nous constatons que le projet ne porte pas atteinte aux espaces agricoles. Nous avons l'honneur de vous informer que nous donnons un avis favorable au projet.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président,

D. GRANIER



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 183 000 041 00032
APE 9411Z
<http://www.gard.chambagri.fr>

Direction des Entreprises et de l'Emploi

Réf. : SA/JMR/SM/AV/CV N°043

Dossier suivi par Alban VERNASSAUD

☎ : 04 66 62 80 32 – 📠 : 04 66 62 80 58

✉ : alban.vernassaud@cma-gard.fr

URB
PLAQUETTE

Nîmes, mercredi 26 février 2014

6822
MAIRIE DE VAUVERT
- 7 MARS 2014
COURRIER ARRIVE

M Gérard GAYAUD

Maire

Place de la Libération 8 mai 1945

BP 19

30600 VAUVERT

Vos réf. :GGIPL/CB/LD I 14-0010

Affaire suivie par Camille BOYER

Objet : Révision PLU

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la consultation relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de votre commune, vous demandez l'avis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard et nous offrez la possibilité de l'exprimer.

Je vous remercie et vous informe qu'après étude du projet nous n'avons pas de remarques particulières à formuler.

Nous tenons à vous informer que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard reste à votre disposition concernant les projets de votre territoire liés à l'activité économique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Président,



Serge ALMERAS

Saintes-Maries-de-la-Mer, le 21 janvier 2014

VILLE
DES
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER

Maire des Saintes-Maries-de-la-Mer,
Conseiller Général des Bouches-du-Rhône,
Chevalier de la Légion d'Honneur

50321

MAIRIE de VAUVERT

à

23 JAN. 2014

Code Postal : 13460



Téléphone : 04 90 97 80 05
Télécopie : 04 90 97 70 03

┌ Monsieur Gérard Gayaud COURRIER ARRIVE ┐
Mairie de la Commune de Vauvert
Service Urbanisme et Environnement
BP 19
30600 VAUVERT

URB
P. LAPORTE

OBJET : notification de l'arrêté du 30.12.2013 concernant la prescription de la 1ère modification après la 1ère révision du PLU.
N/REF : PHF/AR//14//39

↳

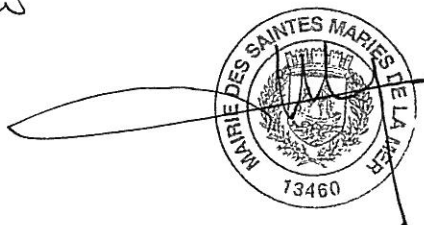
Monsieur le Maire,

Pour faire suite à votre courrier en date du 17 janvier 2014 concernant la 1ère modification après 1ère révision du plan local d'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que notre collectivité émet un avis favorable à cette révision.

Souhaitant avoir répondu à votre attente,

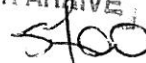
Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Amical



Roland Chassain

Nîmes, le 27 janvier 2014



Nos réf. : DTEE.HD.VM.BM.VT.14-19
Dossier suivi par :
Service Etudes
☎ : 04.66.879.969
✉ : 04.66.366.110

Monsieur Gérard Gayaud
Maire
Mairie de Vauvert
Place de la libération et du 8 mai 1945
BP 19
30600 VAUVERT

Objet : 1ère modification du PLU

Monsieur le Maire, *cher Ami*

Nous avons pris connaissance des dispositions prises dans votre PLU.

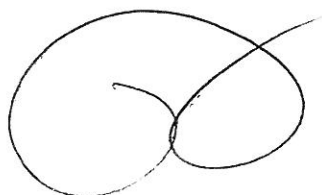
Ces modifications de votre document d'urbanisme n'appelant pas de remarques particulières de notre part, nous sommes donc favorables à la 1ère modification du PLU de Vauvert.

Nous vous demandons de bien vouloir nous associer aux révisions futures conformément aux dispositions des articles L. 121-4, L. 123-8 et R. 123-16 du code de l'urbanisme, et de continuer à nous tenir informés des modifications que vous pourriez être amené à décider par la suite.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Bien à toi.

Henry Douais
Président



PIECE ANNEXE n° 3

PIECE ANNEXE n° 3



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2012/06/90

Domaines de compétences par thèmes - Aménagement du territoire

OBJET : Demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et demande de déclaration d'utilité publique pour la réalisation du bassin de rétention nécessaire à l'aménagement de la zone dite du Moulin de l'Aure – Approbation des dossiers et demande d'enquête conjointe.

Séance du 18 juin 2012
Date de convocation : 12 juin 2012
Membres en exercice : 33
29 présents – 33 votants

L'an deux mille douze, le dix huit juin à vingt heures trente, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Gérard Gayaud, maire en exercice.

Présents :

MM. Gérard GAYAUD, Jean-Pierre SAUREL, Joëlle CACHIA-MORENO, Nicolas LANCREY, Françoise MEYNADIER, Philips VELLAS, Virginie RUTYNA, Paul LAPORTE, Marie-Christine DELACOURT, Guy BOUDOUX, Valérie MERCADIER, Alain JAEN, Odile MORITZ, René BELIN, Paule MARCAIRE, Jean Pierre GUSAI, Stéphanie RATTO, Jacques ROBERT, Monique DESCHAMPES, Christian CUVIER, Christine THEUIL, Claude MONTIALOUX, Jean DENAT (arrivé à 21H00), Katy GUYOT (arrivée à 21H00), Serge COLOMBAUD, Mireille PASCAL, Thierry CHALLIER, Marc JOLIVET, Mireille THOULOZE.

Absents ayant donné procuration :

Jean GRANIER a donné pouvoir à Alain JAEN
Yvette MORI a donné pouvoir à Virginie RUTYNA
Jean-Jacques BALDERELLI a donné pouvoir à Jean-Pierre SAUREL
Myriam ROSSAT a donné pouvoir à Jean DENAT

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Mme Marie Christine DELACOURT a été élue à l'unanimité.

Le Commissaire Enquêteur:
J.C. BLANC

RAPPORTEUR : M. Paul LAPORTE, adjoint

EXPOSE : Par délibération en date du 1^{er} mars 2010, le conseil municipal approuve la 1^{ère} révision de Plan Local d'Urbanisme et valide la zone à urbaniser IIAUe dite du Moulin de l'Aure destinée à accueillir des opérations d'aménagement d'ensemble en vue de la construction de logements pavillonnaires.

Les aménagements de la zone génèrent inévitablement une imperméabilisation des terres actuellement non bâties et impliquent préalablement la réalisation d'un dossier au titre de la loi sur l'eau conformément aux articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'environnement.

Afin de pouvoir prendre en compte l'ensemble des données pluviométriques du secteur ainsi que l'imperméabilisation générée par les constructions projetées dans ce dossier une étude hydraulique sur l'ensemble de la zone est confiée au cabinet ISL Ingénierie par décision en date du 25 mai dernier.

Aux termes des études de la zone et des projets qui y sont prévus, ISL Ingénierie met en évidence, afin de ne pas aggraver la situation du bassin versant, la nécessité de réaliser un bassin de rétention pour stocker les eaux pluviales avant leur rejet dans le milieu naturel tout en limitant la pollution due au lessivage des voiries. Le volume nécessaire ainsi déterminé pour compenser ces aménagements est de 30 600 m³ pour une surface de 3.06 ha.

L'implantation de ce bassin sur la parcelle cadastrée section AO n°1 est justifiée par la topographie du terrain naturel et sa situation géographique dans la mesure où la dite parcelle est limitrophe avec la zone à aménager tout en étant également au point le plus bas.

Le terrain d'assiette du bassin recommandé est donc la parcelle cadastrée section AO n°1 appartenant au GFA du Cantaire ce qui implique sa cession à la Commune.

Afin de permettre à la Commune d'acquérir la parcelle concernée par l'ouvrage de rétention des eaux pluviales indispensable aux aménagements de la zone du Moulin de l'Aure, par expropriation à défaut d'accord amiable, il convient de solliciter du préfet du Gard la déclaration d'utilité publique et de cessibilité relative à l'acquisition foncière, aux travaux et aux ouvrages nécessaires à la réalisation du bassin de rétention de la zone dite du Moulin de l'Aure.

La réalisation du bassin de rétention concerné nécessite par ailleurs une autorisation préfectorale au titre de la loi sur l'eau à l'issue d'une enquête publique.

La déclaration d'utilité publique par le Préfet du Gard ne pouvant intervenir qu'après le déroulement d'une enquête publique avérant l'utilité publique du projet il semble opportun de pouvoir joindre les deux procédures d'enquête en une seule enquête conjointe destinée à l'examen du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et du dossier d'utilité publique de l'ouvrage.

Conformément au Code de l'environnement et au Code de l'expropriation notamment ses articles R 11-3, R 11-19 et R 11-21 un dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique contenant une notice explicative, un plan de situation, un plan général des travaux, les caractéristiques des ouvrages les plus importants, l'appréciation sommaire des dépenses, et un dossier d'enquête parcellaire contenant les références du propriétaire concerné et un plan parcellaire sont constitués et annexés à la délibération.

Le dossier est consultable au service urbanisme aux jours et heures habituelles d'ouverture.

PROPOSITION : Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau
- d'approuver le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de Monsieur le Préfet du Gard l'organisation d'une enquête conjointe en vue de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau relatif aux aménagements de la zone dite du Moulin de l'Aure et de la déclaration d'utilité publique de l'acquisition foncière, des travaux et des ouvrages nécessaires à la réalisation du bassin de rétention de la zone du Moulin de l'Aure
- d'autoriser le Maire à signer tous les actes utiles aux effets ci-dessus.

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur.

LE MAIRE

Gérard GAYAUD

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....2.0. JUIN. 2012...
- sa notification le.....
- sa publication le.....2.0. JUIN. 2012.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du2.0. JUIN. 2012.....

POUR LE MAIRE PAR DELEGATION
La Directrice Générale des Services
Yolande CAVALIER

Yolande Cavalier

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

Nîmes, le 15 JAN. 2014

PRÉFET DU GARD

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE :

- préalable à la déclaration d'utilité publique du projet
- parcellaire
- préalable à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau

Maître d'ouvrage : Commune de Vauvert
Projet : Réalisation d'un bassin de rétention de 3,06 hectares et de 30 600 m³ dans le cadre de l'aménagement du quartier « Moulin de l'Aure »
Périmètre de l'enquête : Commune de Vauvert

Par arrêté du préfet du Gard, l'enquête publique susvisée, sera ouverte à la mairie de Vauvert pendant 33 jours consécutifs, **du lundi 10 février 2014 au vendredi 14 mars 2014 inclus.**

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête unique destiné à recevoir les observations du public, seront déposés durant cette période à la mairie de Vauvert où ils pourront être consultés aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié en mairie de Vauvert, siège de l'enquête, ou par voie électronique (jc.m.blanc@orange.fr).

Monsieur Jean-Claude BLANC, Ingénieur en agriculture, expert agricole et foncier, retraité, expert près la cour d'appel de Nîmes est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal administratif de Nîmes et Monsieur Sigismond BLONSKI, commandant de l'armée de terre, retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur siègera à la **Mairie de Vauvert** et y recevra personnellement les personnes intéressées :

- le **lundi 10 février 2014 de 9H00 à 12H00,**
- le **lundi 10 mars 2014 de 14H00 à 17H00,**
- et le **vendredi 14 mars 2014, dernier jour de l'enquête, de 9H00 à 12H00.**

Le commissaire enquêteur transmettra au préfet un rapport unique et des conclusions séparées pour chacune des enquêtes dans le délai de 30 jours suivant la clôture de l'enquête. Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Vauvert et en préfecture du Gard.

Le projet n'a pas donné lieu à étude d'impact ni à avis de l'Autorité Environnementale.

Si les conclusions de l'enquête le permettent, la déclaration d'utilité publique du projet, la cessibilité, l'autorisation au titre de la loi sur l'eau seront prononcées par arrêté du préfet du Gard.

Le Préfet, par délégation,
Le Directeur des Relations avec les Collectivités Territoriales



Gilles GUILLAUD

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

REPUBLIQUE FRANCAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

DECISION DU

09/01/2014

N° E13000242 / 30

LE VICE-PRESIDENT
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

Vu enregistrée le 26/12/13, la lettre par laquelle le Préfet du Gard demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

l'enquête portant sur la déclaration d'utilité publique, sur l'autorisation au titre de la loi sur l'eau et sur la détermination des terrains nécessaires au projet de réalisation du bassin de rétention au lieu dit "Moulin de l'Aure" sur la commune de VAUVERT ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L.214-1 à L.214-10, issus de la loi sur l'eau;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Claude BLANC est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Sigismond BLONSKI est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : M. le Maire de VAUVERT versera dans le délai de **1 mois**, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de **800 euros**.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Gard, à Monsieur Jean-Claude BLANC, à Monsieur Sigismond BLONSKI, à la commune de VAUVERT et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Nîmes, le 09/01/2014

Le Vice-Président délégué,



F. ABAUZI

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC



PRÉFET DU GARD

Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales

Bureau de l'Urbanisme et des Affaires Foncières

Nîmes, le 15 janvier 2014

**Projet de réalisation de bassin de rétention dans le cadre de l'aménagement de la zone dite du « Moulin de l'Aure »
Commune de Vauvert**

ARRETE N° 2014015-0010

PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE :

- **préalable à la déclaration d'utilité publique du projet**
- **parcellaire**
- **préalable à l'autorisation au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement (loi sur l'eau)**

Le Préfet du Gard, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment l'article L.11-1 ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L.123-2, L.214-1 et suivants et R.123-2 et suivants ;

Vu la liste départementale des commissaires enquêteurs du Gard pour l'année 2014 ;

Vu la décision du Tribunal Administratif de Nîmes portant désignation du commissaire enquêteur ;

Vu la délibération en date du 18 juin 2012 du conseil municipal de Vauvert demandant l'engagement d'une procédure de déclaration d'utilité publique, d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et cessibilité pour le projet de réalisation d'un bassin de rétention dans le cadre de l'aménagement de la zone du « Moulin de l'Aure » sur la commune de Vauvert ;

Vu le dossier d'enquête du projet, comprenant les pièces requises au titre des procédures de déclaration d'utilité publique, de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau et de cessibilité ;

Vu le plan parcellaire de l'immeuble dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation de l'opération ;

Vu l'état parcellaire désignant le propriétaire de l'immeuble tel qu'il est connu d'après les documents cadastraux et les renseignements recueillis par l'expropriant ;

Vu l'avis de complétude du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau du Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer en date du 16 septembre 2013 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Gard,

ARRETE :

Article 1 :

Le projet de réalisation d'un bassin de rétention dans le cadre de l'aménagement de la zone du « Moulin de l'Aure » sur la commune de Vauvert est soumis à une enquête publique unique :

- préalable à la déclaration d'utilité publique du projet,
- préalable à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau,
- parcellaire,

qui se déroulera pendant 33 jours consécutifs, du lundi 10 février au vendredi 14 mars 2014 inclus.

Article 2 :

Sous réserve des résultats de l'enquête, la déclaration d'utilité publique de l'opération sera prononcée par arrêté préfectoral, en vue de l'expropriation des terrains nécessaires à la réalisation du projet.

Le projet fera l'objet d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau par arrêté du préfet du Gard après avis du CODERST.

Article 3 :

Les pièces du dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête unique côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Vauvert pendant toute la durée de l'enquête aux heures normales d'ouverture des

bureaux au public, afin que chacun puisse en prendre connaissance, et consigner éventuellement ses observations.

Les observations pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié en mairie de Vauvert ou par voie électronique (jc.m.blanc@orange.fr).. Celles-ci seront annexées sans délai au registre.

Article 4 :

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le tribunal administratif Monsieur Jean-Claude BLANC, Ingénieur en agriculture, expert agricole et foncier, retraité, expert près la cour d'appel de Nîmes, et en qualité de commissaire enquêteur suppléant M. Sigismond BLONSKI, commandant de l'armée de terre, retraité.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en Mairie de Vauvert, pour recevoir personnellement les personnes intéressées aux lieux, jours et heures suivantes :

- le lundi 10 février 2014 de 9H00 à 12H00,
- le lundi 10 mars 2014 de 14H00 à 17H00,
- et le vendredi 14 mars 2014, dernier jour de l'enquête, de 9H00 à 12H00.

Article 5 :

Un avis précisant notamment la nature de l'opération, l'emplacement sur lequel elle doit être réalisée, les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête publique, les nom et qualité du commissaire enquêteur et du suppléant, les lieux, jours et heures où le commissaire enquêteur recevra les observations des intéressés, les lieux où le public pourra prendre connaissance du dossier ainsi qu'à l'issue de l'enquête, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera publié par voie d'affiches et, éventuellement, par tout autre procédé par les soins du maire concerné, dans la commune de Vauvert, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. Cette formalité devra être justifiée par un certificat d'affichage du Maire.

Cet avis sera inséré en caractères apparents dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans tout le département, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci. Un exemplaire de chacune des parutions sera annexé au dossier.

L'avis d'enquête sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans le Gard (<http://www.gard.gouv.fr>).

Au moins 15 jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, l'avis d'enquête sera également affiché par les soins de la commune de Vauvert, responsable du projet, en des lieux situés au voisinage des travaux projetés et visibles de la voie publique ainsi que dans les lieux où l'opération paraît de nature à

faire sentir ses effets de façon notable sur la vie aquatique, notamment en ce qui concerne les espèces migratrices, ou sur la qualité, le régime, le niveau ou le mode d'écoulement des eaux.

Cet affichage devra respecter le formalisme prescrit par l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R123-11 du code de l'environnement.

Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat d'affichage établi par le responsable du projet ou un constat d'huissier.

Des informations complémentaires (y compris la fourniture de dossiers aux frais des demandeurs) pourront être demandées auprès du responsable du projet : Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, rue du jardinet, BP19, 30600 VAUVERT (tél : 04 66 73 10 98).

Article 6 :

Notification individuelle du dépôt de dossier à la mairie est faite par l'expropriant sous pli recommandé avec accusé de réception au propriétaire figurant sur l'état parcellaire lorsque son domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant, ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics. En cas de domicile inconnu, la notification est faite en double copie au maire qui en fait afficher une, et, le cas échéant, aux locataires ou preneurs à bail.

Article 7 :

La publication du présent arrêté est faite notamment en vue de l'application de l'article L13.2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduit :

« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers, soit l'avis d'ouverture d'enquête, soit l'arrêté déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les autres intéressés seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à indemnités ».

Article 8 :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera transmis sans délai par le maire avec le dossier d'enquête, au commissaire enquêteur. Ce registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur, après la clôture de l'enquête, rencontrera sous huitaine le responsable du projet et lui communiquera un procès verbal de synthèse des observations écrites et orales recueillies pendant l'enquête. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur transmettra au préfet un rapport unique et des conclusions séparées pour chacune des enquêtes en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet, dans le délai de trente jours suivant la clôture de l'enquête. Ce délai pourra être reporté sur sa demande.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis au responsable du projet, le maire de la commune de Vauvert.

Une copie de ces documents sera déposée sans délai pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête en préfecture du Gard ainsi qu'en mairie de la commune de Vauvert pour y être tenue à la disposition du public.

Le conseil municipal de la commune de Vauvert donnera son avis sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Article 9 :

Copie du présent arrêté sera adressée, pour exécution :

- au Maire de Vauvert,
 - aux commissaires enquêteurs,
 - au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Gard,
- et pour information :
- au Président du Tribunal administratif de Nîmes.

Fait à Nîmes, le **15 JAN. 2014**

Le Préfet, par délégation,
Le Secrétaire général de la
préfecture du Gard

Denis OLAGNON

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

5/5

PIECE ANNEXE n° 4

M. VAUVERT
04.66.32.01.84

div., profession libre, entière, aime ayant une finesse
05. UNICIS : 04 66 43 23 59

Unités dans Vauvergne
04.66.32.01.84

Olivier, 47 ans, cél., post-annuaire ce patrimoine, tendre, sentimental, il s'incroise à tout, rach. JF 3542.
Rét.M0415, UNICIS : 04 66 29 81 64 / 06 77 43 23 59

MONTPELLIER
H 52 ans, 1m78 physique agréable, curv. gén., rencontre JF gentille tout aimable pour vie à deux. Tél 06.73.90.94.58

NIMES
Monsieur 50 ans, divorcé, retraité, respectueux recherche femme sincère, chaleureux et charmant. Tél 06.78.54.93.57

NIMES - "SARAH" messé, 24 ans, sexy et élégante, forte poitrine, vous reçoit pour un moment de détente, 7 jours/7. Tél: 06.01.34.69.82 (Siren / 531156407)

Envie d'un instant de détente et de charme optez pour la qualité, tout est prévu pour vous chouchouter. Du lundi au samedi de 10 h à 23 h. Tél. 05.29.23.25.03 (368444583).

M. VAUVERT
04.66.32.01.84

div., tel. profession libe, élégante, id- tournour et d'esport.
05 : 04 66 25 81 59

Unités dans Vauvergne
04.66.32.01.84

Pascal, 50 ans, div., chef d'entreprise, en toute simplicité, affectueux, tendre, rach. une femme de cél. Réti.M0415, UNICIS : 04 66 26 81 64 / 06 77 43 23 59

Recherches de personnes

OFFRE à Dame ou Couple de jeunes retraités, logement villa indépendante, dans le Gard, contre présence + petits services rémunérés. te. 06.19.18.90.01

Détente

ALES: Femme reçoit 6/7 pour détente et relaxation. Tél. 06.55.19.34.59. (S425032893)

NIMES "MYRIAM" vous propose des prestations variées. Du LUNDI au JEUDI A partir de 13h. Tél. 06.25.63.22.08. (410463556).

Jeune blonde, grâce à forte poitrine, vous propose un moment de détente..... Tél au 06.80.80.88.56. (39169865100021)

"NIMES" belle jeune fille discrète et affectueuse, douce et gentille. Venir passer un agréable moment avec moi... 06.17.98.18.90 (SIREN : 51905216).

fidelo
C'est du sérieux!

le-nimes.fr
29.02.66

ne relation partenaire à joie Tj partante sat appréciar mois àpe en harmonie 16629266

Voyance

M. SANOE MEDIUM, aide au retour spirituel de l'être cher, santé, se faire aimer. Bonnes références, palmarès satisfait. 06.66.92.38.16 / 04.67.49.09.50 / (422879726)

Parce que nous avons tous le droit de savoir notre avenir. VOYANCE DE QUALITE : 20 € la consultation approfondie : 77. Tél 05.53.48.03.02. (350229195)

Charmante brune, douce et coquine, forte poitrine, pour un moment inoubliable sur ALES. Tél. 07.50.48.57.55. (S425032893)

Rég. GANGES, Belle PULPEUSE 48 ans, expérience, relaxation de qualité cœur ou fémoté. Réceptif, se déplace chez les handicapés. Tél. 06.82.51.99.53 (39060447)

Perle-noire de 27 ans, vous invite à un moment de délice dans une résidence discrète sur NIMES. Disponible de suite... Parking. Tél. 06.25.86.94.51. (528596703)

MENDE - Nouvelle "Sarah" 25 ans, sexy et élégante, forte poitrine, vous reçoit pour un moment de détente. Tél 06.42.50.56.68. (Siren : 495172579)

M. VAUVERT
04.66.32.01.84

él., employé en vit- assés, franc, sach F douce, gent- UNICIS : 04 66 23 59

Amitiés-Sorties

Monsieur 61 ans sympa cherche comme même profil, pour vie à deux si affinités. Tél 06.45.25.15.60 (HR)

H, 52 ans, divorcé, Avignon, rencontrer Dame 35-48 ans, cultivée, pour sorties, musique, sport, nature, buddhisme. SMS et n° minicodé s'abstient. Tél 06.37.62.55.98

NIMES - SUPERBE TRANSEXUELLE, blonde, avec belle poitrine, très sexy, vous invite à partager un bon moment de détente raffiné. 06.46.55.44.01. (505221929)

Sur la GRANDE MOTTE, EVITEZ LE STRESS par méthodes orthophoniques. Nouveau N° de téléphone 07.85.5.6.48.80. (Sire: 5194841400015)

Employé(e) de maison

Dame sérieuse avec expérience fera heures de ménage, nettoyage à Caissargues, Gérons. Tél. 06.85.45.11.52.

Travaux Maison extérieure

Artisan effectue travaux maçonnerie, charpente, couverture, électricité, carrelage, neuf et rénovation. Devis gratuit. Tél. 06.07.51.35.10

M. VAUVERT
04.66.32.01.84

en inst. de div., amie, hyperactif et vibrant hors UNICIS : 04 66 32 59

Monsieur si vous vivez entre 70/78 ans, vous êtes actif, vous aimez le sport, les restos, les voyages, et toutes les bonnes choses de la vie, mais vous êtes seul, alors appelez moi, veuve, 72 ans, très seule... Je vous attend. (Montpellier, Nîmes et environs). Tél 04.99.61.59.45. Après 19h

AVIGNON Charles 65 ans, bien physiquement, doux et attentionné, cherche Dame joye 50/60ans pour moments agréables. Tél 06.65.88.83.31.

NIMES - CORINNE 50 ans, chaleur, bien-être et féminin. 77 jours. Accueil chaleureux. Pas d'aspect masculin 06.21.95.37.10. (S. 311.948491)

NIMES - Belle brune, ol corps, poitrine appétissante et naturelle, mains de féa, pour une cététe coquine. Hygiène assurée. Tél: 06.44.83.81.16. (486629346)

Pour la toute première fois à "NIMES" jeune fille douce et gentille, forte poitrine, vous propose un moment très agréable... 07.85.01.91.24 (SIREN : 51905216).

Santé & bien-être

Reflexologie plantaire à domicile, hommes/femmes/enfants, personnes âgées et handicapés. 06.32.60.25.48 (SIREN EN COURS)

Troisième âge

Dame veuve 58 ans garderait personne à son domicile, à temps plein (sorties...) Tél 04.66.57.45.32.

fidelo
C'est du sérieux!

le-nimes.fr
29.02.66

veuf. A travaillé au niveau international des v- 58 ans CVD, 3466290256

M. retraité, très séli moralement et sentimentalement rencontrez une amie tous profils en vue de relations suivies si affinées, dont attrait physique. 06.91.92.08.95

MILLAU Jeune TRAN 22 ans, belle, affectueuse et joueuse vous propose des moments de détente agréables. Tél 07.68.29.79.99. (Sire: 797536919)

REPENSE SUISSE, 54A, bonne cuisinière, gouvernante, gardienne de propriété, entretient maison / jardin, accompagne personne âgée ou handicapée. Etude toutes propositions. 24h/24, courte ou longue durée. 06.29.60.25.40



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

- préalable à la déclaration d'utilité publique du projet
- parcellaire
- préalable à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau

- Maître d'ouvrage : commune de Vauvert.
- Projet : réalisation d'un bassin de rétention de 3,06 hectares et de 30 630 m3 dans le cadre de l'aménagement du quartier Mouillard l'Aure.
- Périètre de l'enquête : commune de Vauvert.
Par arrêté du préfet du Gard, l'enquête publique, susvisée sera ouverte à la mairie de Vauvert pendant 33 jours consécutifs, du lundi 10 février 2014 au vendredi 14 mars 2014 inclus.
Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête unique destiné à recevoir les observations du public, seront déposées durant cette période à la mairie de Vauvert; où ils pourront être consultés aux heures normales d'ouverture des bureaux.
Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur domicilié en mairie de Vauvert, siège de l'enquête, ou par voie électronique (c.m.blanc@orange.fr).
M. Jean-Claude Blanc, ingénieur en agriculture, expert agricole et foncier, retraité, expert près la cour d'appel de Nîmes est désigné en qualité de commissaire-enquêteur, titulaire par le tribunal administratif de Nîmes et M. Sigismond Blonski, commandant de l'armée de terre, retraité, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.
Le commissaire-enquêteur siègera à la mairie de Vauvert et y recevra personnellement les personnes intéressées :
- le lundi 10 février 2014, de 9 heures à 12 heures ;
- le lundi 10 mars 2014, de 14 heures à 17 heures
- et le vendredi 14 mars 2014, dernier jour de l'enquête, de 9 heures à 12 heures.
Le commissaire-enquêteur transmettra au préfet un rapport unique et des conclusions séparées pour chacune des enquêtes dans le délai de 30 jours, suivant la clôture de l'enquête. Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Vauvert et en préfecture du Gard.
Le projet n'a pas donné lieu à étude d'impact ni à avis de l'autorité environnementale.
Si les conclusions de l'enquête le permettent, la déclaration d'utilité publique du projet, la cessibilité, l'autorisation au titre de la loi sur l'eau seront prononcées par arrêté du préfet du Gard.

Le préfet, par délégation,
le directeur des relations avec les collectivités territoriales,
Cilles Guillard.



AVIS

Installations classées pour la protection de l'environnement

L'arrêté préfectoral n° 14-003N du 10 janvier 2014 autorise diverses modifications d'installations et réglemente l'exploitation des installations de distillation, de stockage de produits distillés, de production de compost, d'engrais et de colorants exploités par l'USCA IDI/431: rue Philippe-Lamour sur la commune de Vauvert.
L'arrêté peut être consulté à la mairie de Vauvert, à la préfecture du Gard, Bureau des procédures environnementales et sur le site internet départemental de l'État dans le Gard (www.gard.gouv.fr).

IMMOBILIER VENTES

Commerces Entreprises
Autres commerces
MAISON
MAISON

IMMOBILIER LOCATION

Appartement
Studio-T1
Maison

ACANTHS

ACANTHS IMMOBILIER
ACANTHS IMMOBILIER

ACANTHS IMMOBILIER
ACANTHS IMMOBILIER

ACANTHS IMMOBILIER
ACANTHS IMMOBILIER

ACANTHS IMMOBILIER
ACANTHS IMMOBILIER

ACANTHS IMMOBILIER
ACANTHS IMMOBILIER

ACANTHS IMMOBILIER
ACANTHS IMMOBILIER

ACANTHS IMMOBILIER
ACANTHS IMMOBILIER

ACANTHS IMMOBILIER
ACANTHS IMMOBILIER

ACANTHS IMMOBILIER
ACANTHS IMMOBILIER

ACANTHS IMMOBILIER
ACANTHS IMMOBILIER

ACANTHS IMMOBILIER
ACANTHS IMMOBILIER

ACANTHS IMMOBILIER
ACANTHS IMMOBILIER

ACANTHS IMMOBILIER
ACANTHS IMMOBILIER

ACANTHS IMMOBILIER
ACANTHS IMMOBILIER

ACANTHS IMMOBILIER
ACANTHS IMMOBILIER

ACANTHS IMMOBILIER
ACANTHS IMMOBILIER

ACANTHS IMMOBILIER
ACANTHS IMMOBILIER

ACANTHS IMMOBILIER
ACANTHS IMMOBILIER

ACANTHS IMMOBILIER
ACANTHS IMMOBILIER

ACANTHS IMMOBILIER
ACANTHS IMMOBILIER

ACANTHS IMMOBILIER
ACANTHS IMMOBILIER

ACANTHS IMMOBILIER
ACANTHS IMMOBILIER

ACANTHS IMMOBILIER
ACANTHS IMMOBILIER

Etanger

Strasbourg
Lyon
Nantes

IMMOBILIER ACHATS/DEMANDES

Strasbourg
Lyon
Nantes

BONNES AFFAIRES

Strasbourg
Lyon
Nantes

TV - HiFi - MP3

Strasbourg
Lyon
Nantes

Maisons

Strasbourg
Lyon
Nantes

Cuisine, art de la table

Strasbourg
Lyon
Nantes

Bricolage, jardinage

Strasbourg
Lyon
Nantes

Chauffages et combustibles

Strasbourg
Lyon
Nantes

Livre / CD / DVD

Strasbourg
Lyon
Nantes

Instrument de musique

Strasbourg
Lyon
Nantes

Art, collections et grands objets

Strasbourg
Lyon
Nantes

Matériel professionnel

Strasbourg
Lyon
Nantes

Chiens

Strasbourg
Lyon
Nantes

Chats

Strasbourg
Lyon
Nantes

Rencontres

Strasbourg
Lyon
Nantes

Unies Gard Vaucluse

Unies Gard Vaucluse
Unies Gard Vaucluse

Unies Gard Vaucluse
Unies Gard Vaucluse

Unies Gard Vaucluse
Unies Gard Vaucluse

Unies Gard Vaucluse
Unies Gard Vaucluse

Unies Gard Vaucluse
Unies Gard Vaucluse

Unies Gard Vaucluse
Unies Gard Vaucluse

Unies Gard Vaucluse
Unies Gard Vaucluse

Unies Gard Vaucluse
Unies Gard Vaucluse

Unies Gard Vaucluse
Unies Gard Vaucluse

Unies Gard Vaucluse
Unies Gard Vaucluse

Unies Gard Vaucluse
Unies Gard Vaucluse

Unies Gard Vaucluse
Unies Gard Vaucluse

Unies Gard Vaucluse
Unies Gard Vaucluse

Unies Gard Vaucluse
Unies Gard Vaucluse

Unies Gard Vaucluse
Unies Gard Vaucluse

Unies Gard Vaucluse
Unies Gard Vaucluse

Unies Gard Vaucluse
Unies Gard Vaucluse

Unies Gard Vaucluse
Unies Gard Vaucluse

Unies Gard Vaucluse
Unies Gard Vaucluse

Unies Gard Vaucluse
Unies Gard Vaucluse

Unies Gard Vaucluse
Unies Gard Vaucluse

Unies Gard Vaucluse
Unies Gard Vaucluse

Unies Gard Vaucluse
Unies Gard Vaucluse

Unies Gard Vaucluse
Unies Gard Vaucluse

Unies Gard Vaucluse
Unies Gard Vaucluse

Unies Gard Vaucluse
Unies Gard Vaucluse

Unies Gard Vaucluse
Unies Gard Vaucluse

Unies Gard Vaucluse
Unies Gard Vaucluse

Unies Gard Vaucluse
Unies Gard Vaucluse

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Midi Libre | www.midi-libre-annonces.com | MARDI 11 FÉVRIER 2014

ANNONCES LEGALES

Midi Libre | www.midi-libre-annonces.com | MARDI 11 FÉVRIER 2014

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

élabore à la déclaration d'utilité publique du projet parcellaire élabore à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau

Maire d'ouvrage : commune de Vauvert.

Projet : réalisation d'un bassin de rétention de 3,05 hectares et de 30 600 m³ dans le cadre de l'aménagement du quartier Moulin de l'Avé.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête unique destiné à recevoir les observations du public, seront déposés durant cette période à la mairie de Vauvert où ils pourront être consultés aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Les observations pourront également être adressées par écrit au l'enquêteur, au par voie électronique (e-mail) à l'adresse suivante : M. Jean-Claude Blanc, ingénieur en agriculture, expert agricole et qualifié de commissaire-enquêteur, rue de la République n° 33, 84110 Vauvert, Tél. 06.87.01.30.35. (Site: 759246202).

Le présent avis est publié au sein de la commune de Vauvert. NIMES - belle France, mûrie pour un moment de détente

habitable à partir du 10 h à 23 h. Tél. 06.87.01.30.35. (Site: 759246202).

NIMES - belle France, mûrie pour un moment de détente

habitable à partir du 10 h à 23 h. Tél. 06.87.01.30.35. (Site: 759246202).

NIMES - belle France, mûrie pour un moment de détente

habitable à partir du 10 h à 23 h. Tél. 06.87.01.30.35. (Site: 759246202).

NIMES - belle France, mûrie pour un moment de détente

habitable à partir du 10 h à 23 h. Tél. 06.87.01.30.35. (Site: 759246202).

NIMES - belle France, mûrie pour un moment de détente

habitable à partir du 10 h à 23 h. Tél. 06.87.01.30.35. (Site: 759246202).

NIMES - belle France, mûrie pour un moment de détente

habitable à partir du 10 h à 23 h. Tél. 06.87.01.30.35. (Site: 759246202).

NIMES - belle France, mûrie pour un moment de détente

habitable à partir du 10 h à 23 h. Tél. 06.87.01.30.35. (Site: 759246202).

NIMES - belle France, mûrie pour un moment de détente

habitable à partir du 10 h à 23 h. Tél. 06.87.01.30.35. (Site: 759246202).

NIMES - belle France, mûrie pour un moment de détente

habitable à partir du 10 h à 23 h. Tél. 06.87.01.30.35. (Site: 759246202).

NIMES - belle France, mûrie pour un moment de détente

Arnaud ainsi que la présidente Mme Lautrec, ont remis un courrier à Mme Marmol, chef de service, pour sa mise à pied conservatoire dans le cadre d'une procédure de licenciement pour faute grave... Nous sommes atterrés! Jeudi 23 janvier, jour de sa convocation pour un entretien avec la directrice, il faut qu'elle débarrasse le plancher..." évoquent les représentants syndicaux CGT et CFDT. Car le problème, si problème il y a, résulte en deux points. Le

Jeudi, une mobilisation sera organisée devant l'Espélido. F. RICHARD

premier concerne le projet de fermeture du chantier d'insertion dont Mme Marmol est la chef de service. "Depuis un an, la nouvelle direction démantèle les solutions trouvées pour sauver notre association... La fermeture de ces chantiers d'insertion mettra une trentaine de personnes (CAE

et encadrant) au chômage le 1er mars prochain et quand on sait ce qu'est le reclassement, on a pas envie d'en faire partie! Le service n'est pas tout à fait déficitaire car il doit de l'argent à... l'Espélido! Donc rien n'est grave." poursuivent les syndicalistes qui, à grande surprise, n'étaient pas sou-

que la direction veut réduire l'entreprise en prenant les décisions les plus simples. C'est le règne de la peur et ceux qui restent en place concluent les grévistes. L'Espélido ne se meurt pas mais les employés pensent qu'on le fait mourir tranquillement. Hier, une vingtaine de grévistes manifestait devant le bâtiment et, dès jeudi, dernier jour de Mme Marmol, une autre manifestation de soutien est prévue. A suivre...

ANTHONY M

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE DE M. LE PREFET DU GARD

NIMES : 4 bis, bd des Arènes
BP 154, 30011 Nîmes Cedex
Tél. 04.66.27.95.95
Fax 04 66 27 95 99

ALES : 32, rue de Beauville
30100 Alès
Tél. 04.66.52.68.79
Fax 04 66 52 68 80



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU GARD

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

- préalable à la déclaration d'utilité publique du projet
- parcellaire
- préalable à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau

Maître d'ouvrage : Commune de Vauvert

Projet : Réalisation d'un bassin de rétention de 3,05 hectares et de 30 600 m³ dans le cadre de l'aménagement du quartier "Moulin de l'Aure".

Périmètre de l'enquête : Commune de Vauvert

Par arrêté du préfet du Gard, l'enquête publique susvisée, sera ouverte à la mairie de Vauvert pendant 33 jours consécutifs, du **lundi 10 février 2014 au vendredi 14 mars 2014 inclus**.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête unique destiné à recevoir les observations du public, seront déposés durant cette période à la mairie de Vauvert, où ils pourront être consultés aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Vauvert, siège de l'enquête ou par voie électronique (ijc.m.blanc@orange.fr).

Monsieur Jean Claude BLANC, Ingénieur en agriculture, expert agricole et foncier, retraité, expert près de la cour d'appel de Nîmes est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal administratif de Nîmes et Monsieur Sigismond BLONSKI, commandant de l'armée de terre, retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur siègera à la Mairie de Vauvert et y recevra personnellement les personnes intéressées :

- le lundi 10 février 2014 de 9h à 12h
- le lundi 10 mars 2014 de 14h à 17h
- et le vendredi 14 mars 2014, dernier jour de l'enquête, de 9h à 12h

Le commissaire enquêteur transmettra au préfet un rapport unique et des conclusions séparées pour chacune des enquêtes dans le délai de 30 jours suivant la clôture de l'enquête. Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Vauvert et en préfecture du Gard.

Le projet n'a pas donné lieu à étude d'impact ni à avis de l'Autorité Environnementale.

Si les conclusions de l'enquête le permettent, la déclaration d'utilité publique du projet, la cessibilité, l'autorisation au titre de la loi sur l'eau seront prononcées par arrêté du préfet du Gard.

Le Préfet, par délégation,
Le Directeur des Relations avec les Collectivités Territoriales
Gilles GUILLAUD

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SARL "VJP HOLDING" au capital de 10 000 euros. **Siège social** : Zone du Berret 6 115 Avenue de la Roquette 6 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE. **Objet** : Création, acquisition, souscription, location, détention, apport, cession, gestion, organisation, animation, administration, et la direction, pour toute ou partie d'une entité juridique, société ou entreprise, en France et à l'étranger. **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NIMES. **Gérant** : Melle OCCELLI Christine demeurant 255 Chemin d'Aubagnac, 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE, nommé pour une durée indéterminée.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU GARD

Installations classées pour la protection
de l'environnement

COMMUNE DE VAUVERT

AVIS

L'arrêté préfectoral n° 14-003N du 10 janvier 2014 autorise diverses modifications d'installations et régleme l'exploitation des installations de distillation, de stockage de produits distillés, de production de compost, d'engrais et de colorants exploités par l'USCA UDM dont le siège social et les installations sont situés ZI du Mas Barbet - 431 rue Philippe Lamour sur la commune de Vauvert.

L'arrêté peut être consulté à la mairie de Vauvert, à la préfecture du Gard, bureau des procédures environnementales et sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr).

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SARL "VO4F" au capital de 10 000 euros.

Siège social : Zone du Berret - 115 avenue de la Roquette - 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE.

Objet : Toutes opérations d'achats ou de ventes de produits liés au domaine de l'immobilier.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NIMES.

Gérante : Mlle OCCELLI Christine demeurant 255 chemin d'Aubagnac, 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE, nommée pour une durée indéterminée.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SARL "V4F" au capital de 10 000 euros.

Siège social : Zone du Berret, 115 Avenue de la Roquette - 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE.

Objet : Réseau immobilier. **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NIMES.

Gérante : Melle OCCELLI Christine demeurant 255 Chemin d'Aubagnac - 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE, nommé pour une durée indéterminée.

21/01/2014

Commissaire Enquêteur

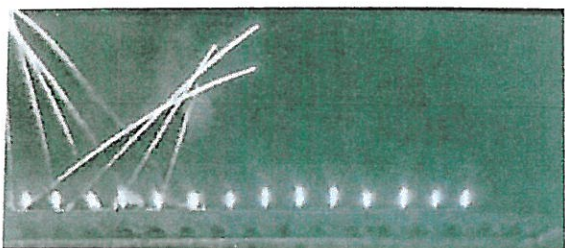
Jeanneret 2014
La Martinière

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE DE M. LE PREFET DU GARD

NIMES : 4 bis, bd des Arènes
BP 154, 30011 Nîmes Cedex
Tél. 04.66.27.95.95
Fax: 04 66 27 95 99

ALES : 32, rue de Beauteville
30100 Alès
Tél. 04.66.52.68.79
Fax: 04 66 52 68 80



les « Before » programmés par le Conseil général du Gard en tout début de soirée permettront de glisser en douceur sur les concerts géants animés par London Grammar; groupe pop, electronica et trip hop, avec, au centre, la voix sublime d'Hanna Reid et surtout Phoenix, un groupe de pop français, tête d'affiche des plus grands festivals internationaux qui se distingue par des prestations scéniques explosives.

ANTHONY MAURIN

www.pontdugard.fr ou
04.66.37.50.99

preuve, le mois de mai compte une hausse de 43% par rapport à janvier 2013. L'ampleur culturelle de l'année est bien de faire connaître ce chiffre qui ne... Avec un profit dévoilé dans les grands rendez-vous qui semblent d'ores et déjà être des succès potentiels. Garrigue en fête, les célèbres festivals et bien entendu Patri moines qui



Office Public de l'Habitat

Identification de l'organisme qui passe le marché :
Vauvert, 30100, Office Public de l'Habitat, Direction des



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU GARD

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

- préalable à la déclaration d'utilité publique du projet
- parcellaire
- préalable à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau

Maître d'ouvrage : Commune de Vauvert

Projet : Réalisation d'un bassin de rétention de 3,06 hectares et de 30 600 m3 dans le cadre de l'aménagement du quartier "Moulin de l'Aure".

Périmètre de l'enquête : Commune de Vauvert

Par arrêté du préfet du Gard, l'enquête publique susvisée, sera ouverte à la mairie de Vauvert pendant 33 jours consécutifs, du **lundi 10 février 2014 au vendredi 14 mars 2014 inclus**.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête unique destiné à recevoir les observations du public, seront déposés durant cette période à la mairie de Vauvert, où ils pourront être consultés aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Vauvert, siège de l'enquête ou par voie électronique (jc.m.blanc@orange.fr).

Monsieur Jean Claude BLANC, Ingénieur en agriculture, expert agricole et foncier, retraité, expert près de la cour d'appel de Nîmes est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal administratif de Nîmes et Monsieur Sigismond BLONSKI, commandant de l'armée de terre, retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur siègera à la Mairie de Vauvert et y recevra personnellement les personnes intéressées :

- le lundi 10 février 2014 de 9h à 12h
- le lundi 10 mars 2014 de 14h à 17h
- et le vendredi 14 mars 2014, dernier jour de l'enquête, de 9h à 12h

Le commissaire enquêteur transmettra au préfet un rapport unique et des conclusions séparées pour chacune des enquêtes dans le délai de 30 jours suivant la clôture de l'enquête. Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Vauvert et en préfecture du Gard.

Le projet n'a pas donné lieu à étude d'impact ni à avis de l'Autorité Environnementale.

Si les conclusions de l'enquête le permettent, la déclaration d'utilité publique du projet, la cessibilité, l'autorisation au titre de la loi sur l'eau seront prononcées par arrêté du préfet du Gard.

Le Préfet, par délégation,
Le Directeur des Relations avec les Collectivités Territoriales
Gilles GUILLAUD

structure d'insertion nîmoise
à bas coût.

la route et on de véhicules

aussi que votre
soit pas desservi
en commun
horaires ne cor-
horaires des des-

véhicule, pas de
à signer, juste
formalités pour
surprises. Pour
donc, une fiche
Nîmes Métropole.
ité, un contrat de
de conduire et
AE. Au niveau du
1. L'A.C.E.E lance
ros par semaine
semaines et de 15
ne de la 5ème à
Pour louer plus
ps, deux autres
émises avec un

tarif de 20 euro par semaine de la 9ème à la 16ème semaine et 30 euros par semaine à partir de la 17ème semaine! Le versement d'une caution de 75 euros sera demandé et une partie de cette caution (30 euros) sera restituée dès que l'état du véhicule aura été vérifié par le responsable. L'autre partie sera conservée par l'association A.C.E.E pendant 8 mois après la restitution du véhicule. L'A.C.E.E bénéficie des aides du Fonds Social Européen, de l'État, du Conseil Général du Gard, de Nîmes Métropole et de la Ville de Nîmes.

AHÈME

ACEE - 106, rue Le Corbusier -
300034 Nîmes CEDEX 01
Tél : 04 66 29 86 01 - Mail : acee@wanadoo.fr

2ème Publication
de Marseillaise

11.02.2014



République française
Département du Gard
Commune de Vauvert

Vauvert, le 17 MARS 2014

Préfecture
Direction des Relations avec les
Collectivités Territoriales
10 avenue Feuchères
30045 NIMES CEDEX

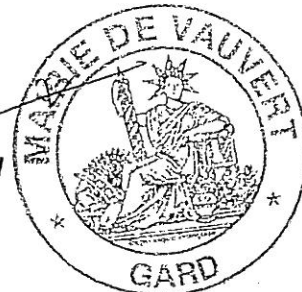
CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Gérard GAYAUD, Maire de la commune de Vauvert, certifie que l’avis des enquêtes publiques parcellaire et préalables à la déclaration d’utilité publique et à l’autorisation au titre de la loi sur l’eau, relatives au projet de réalisation de bassin de rétention dans le cadre de l’aménagement de la zone dite du « Moulin de l’Aure », a été affiché en mairie de Vauvert du 10 février 2014 au 14 mars 2014 inclus.

Fait et délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Le maire,

Gérard Gayaud



Vauvert, le 17 février 2014

AT.014/2014



Mairie de Vauvert

Tél. 04 66 73 10 80

Fax. 04 66 73 10 49

www.vauvert.com

Place de la Libération et du 8 mai 1945
BP 19 – 30600 VAUVERT

Police municipale

**Mairie de Vauvert
Service urbanisme
30600 Vauvert**

Objet : attestation d'affichage.

ATTESTATION

Nous soussignés, **Chef de Police Jean-Marie Portuguez**, et **garde champêtre chef Philippe Huguet**, assermentés, agents chargés de certaines missions de Police Judiciaire (article 15, 22 à 27 du Code de Procédure Pénale), agissant sur la commune de Vauvert attestons que :

- L'affichage des avis d'enquête publique de la 1^{ère} modification du PLU, de la DUP et de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau est bien affiché dans les locaux municipaux suivants :
 - Service urbanisme, accueil de la Mairie, aux panneaux d'affichage extérieurs de la Mairie, aux bureaux municipaux de Gallician et Montcalm, à la médiathèque et au poste de police de police municipale.
 - Concernant la procédure de déclaration d'utilité publique et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, elle a été affichée en plus sur le site chemin du moulin des quatre prêtres – parcelle section AO n°1.

La présente attestation a été délivrée, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Vauvert, le 17 Février 2014

**Chef de police
Jean-Marie Portuguez**



**Garde champêtre chef
Philippe Huguet**



République française
Département du Gard

Commune de Vauvert
Police Municipale

Réf. :
p.j. :9 photos

NATURE DES FAITS :

Constatation de l'affichage des avis des enquêtes publiques préalables à la déclaration d'utilité publique et à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau ainsi que ceux des enquêtes publiques parcellaire, et de la 1^{ère} modification après la 1^{ère} révision du PLU.

PIECES JOINTES :

9 Photos

RAPPORT DE CONSTATATION

Objet :

Constatation de l'affichage des avis d'enquêtes publiques

L'an deux mille quatorze et le vingt février,

Je soussigné, **Garde champêtre chef Philippe Huguet**, assermentés, agents chargés de certaines missions de Police Judiciaire (articles 15, 22 à 27 du Code de procédure pénale), agissant sur la commune de Vauvert,

Rapporte ce qui suit :

Les avis d'enquête publique de la 1^{ère} modification après 1^{ère} révision du Plan Local d'Urbanisme ont bien été affichés dans les locaux municipaux suivants : service urbanisme (photo n°1), l'accueil de la Mairie (photo n°3), aux panneaux d'affichages extérieurs de la Mairie (photos n°4), aux bureaux municipaux de Gallician (photo n°7) et Montcalm (photo n°8), à la médiathèque (photo n°6) et au poste de police municipale (photo n°5).

Les avis des enquêtes publiques parcellaire, préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et préalable à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau concernant le projet du Moulin de L'Aure ont bien été affichés dans les locaux municipaux suivants : service urbanisme (photo n°2), l'accueil de la Mairie (photo n°3), aux panneaux d'affichages extérieurs de la Mairie (photos n°4 et 5), aux bureaux municipaux de Gallician (photo n°7) et Montcalm (photo n°8), à la médiathèque (photo n°6) et au poste de police municipale (photo n°5) ainsi que sur le site « chemin du moulin des quatre prêtres – parcelle section AO n°1 » (photo n°9).

Le présent rapport a été délivré, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fais à Vauvert le 20 février 2014,

Garde Champêtre Chef
Philippe Huguet



COMMUNE DE VAUVERT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

1^{ère} Modification après 1^{ère} Révision du Plan Local d'Urbanisme
de la Commune de Vauvert

Par arrêté du 17 janvier 2014, Monsieur le Maire de Vauvert a prescrit l'ouverture et le déroulement de l'enquête publique sur le projet de 1^{ère} modification après la 1^{ère} révision du Plan Local d'Urbanisme, lancée par arrêté municipal n°2013/12/1006 du 30 décembre 2013.

Monsieur Jean-Claude BLANC est désigné par ordonnance du Tribunal Administratif de Nîmes en date du 9 janvier 2014 en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique qui se déroulera du :

10 février 2014 au 14 mars 2014,

au service urbanisme de la mairie de Vauvert, rue du Jardinot, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête.

Les observations pourront également être transmises par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du service urbanisme indiquée ci-dessus.

Le commissaire enquêteur recevra dans les locaux du service urbanisme les :

- lundi 10 février 2014 de 9 heures à 12 heures,
- lundi 19 mars 2014 de 14 heures à 17 heures,
- vendredi 14 mars 2014 de 9 heures à 12 heures.

Son rapport et ses conclusions transmis au maire dans les 30 jours suivants la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la mairie.

Toute personne intéressée pourra en obtenir communication par demande écrite.

Apprache sur la porte du
Réserve Urbanisme





LE PLEIN DE GARD

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE :

- préalable à la déclaration d'utilité publique du projet
- parcelaire
- préalable à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau

Objet : Commune de Vauvert
 Réalisation d'un projet de construction d'un bâtiment de 3,06 hectares et de 30 600 m³ dans le cadre de l'aménagement de la commune de Vauvert (Moulin de l'Aire)

Perimetre de l'enquête : Commune de Vauvert

Par arrêté du préfet du Gard, l'enquête publique susvisée, sera ouverte à la mairie de Vauvert pendant 33 jours consécutifs, du lundi 10 février 2014 au vendredi 14 mars 2014 inclus.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête unique destiné à recevoir les observations du public, seront déposés durant cette période à la mairie de Vauvert où ils pourront être consultés aux heures normales d'ouverture de bureaux.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié en mairie de Vauvert, siège de l'enquête, ou par voie électronique (mailto:commissaire@vauvert.fr).

Monsieur Jean-Luc BIANCHI, Ingénieur en agriculture, expert agricole et titulaire du diplôme de l'Institut National Supérieur de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage Aquacole, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Maire de Vauvert et y recevra personnellement les personnes intéressées.

Le mardi 10 février 2014 de 9H00 à 12H00, et le lundi 10 mars 2014 de 14H00 à 17H00.

Le Commissaire enquêteur transmettra au préfet un rapport unique et des copies de ce rapport et des pièces jointes seront tenus à la disposition du public pendant une durée de 33 jours consécutifs de l'enquête, en mairie de Vauvert et en préfecture du Gard.

Le projet a été précédemment étudié à l'impact ni à avis de l'Autorité de l'Environnement. Si les conclusions de l'enquête le permettent, la déclaration d'utilité publique du projet sera soumise à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

La déclaration d'utilité publique du projet sera prononcée par arrêté du préfet du Gard.

Le Préfet, par délégation,
 Monsieur le Directeur de Relations avec les Collectivités Territoriales,
 Gilles GUILLET

Le Maire de Vauvert, Monsieur Jean-Luc BIANCHI

Affiché sur la porte
 du Service Urbanisme

(9)

COMMUNE DE VAUVERT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**1^{ère} Modification après 1^{ère} Révision du Plan Local d'Urbanisme
de la Commune de Vauvert**

Le conseil municipal de la Commune de Vauvert a pris le 10 janvier 2014 en délibération de procéder à la 1^{ère} modification après 1^{ère} révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par arrêté municipal n° 2013-12-1006 du 30 décembre 2013.

En vertu de l'article L.161 du Code de l'urbanisme, le Maire de Vauvert a pris le 10 janvier 2014 en délibération de procéder à la 1^{ère} modification après 1^{ère} révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par arrêté municipal n° 2013-12-1006 du 30 décembre 2013.

10 janvier 2014 au 14 mars 2014,

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est soumis à l'avis public de la population de la Commune de Vauvert. Les habitants de la Commune de Vauvert sont invités à venir consulter le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à donner leur avis sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) au Maire de Vauvert.

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est soumis à l'avis public de la population de la Commune de Vauvert. Les habitants de la Commune de Vauvert sont invités à venir consulter le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à donner leur avis sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) au Maire de Vauvert.

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est soumis à l'avis public de la population de la Commune de Vauvert. Les habitants de la Commune de Vauvert sont invités à venir consulter le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à donner leur avis sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) au Maire de Vauvert.

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est soumis à l'avis public de la population de la Commune de Vauvert. Les habitants de la Commune de Vauvert sont invités à venir consulter le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à donner leur avis sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) au Maire de Vauvert.



**AVIS D'ENQUETE
PUBLIQUE**

**1^{ère} Modification après 1^{ère} Révision du Plan Local d'Urbanisme
de la Commune de Vauvert**

Le conseil municipal de la Commune de Vauvert a pris le 10 janvier 2014 en délibération de procéder à la 1^{ère} modification après 1^{ère} révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par arrêté municipal n° 2013-12-1006 du 30 décembre 2013.

En vertu de l'article L.161 du Code de l'urbanisme, le Maire de Vauvert a pris le 10 janvier 2014 en délibération de procéder à la 1^{ère} modification après 1^{ère} révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par arrêté municipal n° 2013-12-1006 du 30 décembre 2013.

10 janvier 2014 au 14 mars 2014,

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est soumis à l'avis public de la population de la Commune de Vauvert. Les habitants de la Commune de Vauvert sont invités à venir consulter le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à donner leur avis sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) au Maire de Vauvert.

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est soumis à l'avis public de la population de la Commune de Vauvert. Les habitants de la Commune de Vauvert sont invités à venir consulter le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à donner leur avis sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) au Maire de Vauvert.

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est soumis à l'avis public de la population de la Commune de Vauvert. Les habitants de la Commune de Vauvert sont invités à venir consulter le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à donner leur avis sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) au Maire de Vauvert.

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est soumis à l'avis public de la population de la Commune de Vauvert. Les habitants de la Commune de Vauvert sont invités à venir consulter le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à donner leur avis sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) au Maire de Vauvert.

③ Porte intérieure
Mairie

COMMUNE DE VALUVERT
**AVIS D'ENQUETE
PUBLIQUE**

**1^{re} Modification après 1^{ère} Révision du Plan Local d'Urbanisme
de la Commune de Valvert**

Par arrêté du 17 janvier 2014, Monsieur le Maire de Valvert a présenté l'extension et la révision du Plan Local d'Urbanisme, tel que par le projet de 1^{ère} modification après la 3^{ème} révision du Plan Local d'Urbanisme, validé par arrêté municipal n°2013/20/006 du 30 décembre 2013.

Monsieur Jean-Charles BLANC est désigné par ordonnance du Tribunal Administratif de Rennes en date du 9 janvier 2014 en qualité de représentant municipal pour conduire l'enquête publique sur le territoire de :

10 février 2014 au 14 mars 2014.

Le service urbanisme de la commune de Valvert, rue du Jardin, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h, reçoit toutes les premières observations de la commune, en complément des observations sur le registre d'enquête.

Les observations pourront également être transmises par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du service urbanisme ci-dessus.

Les observations envoyées dans les locaux de service urbanisme les :

- lundi 10 février 2014 de 9 heures à 12 heures
- mardi 10 mars 2014 de 9 heures à 12 heures
- vendredi 14 mars 2014 de 9 heures à 12 heures.

Les rapports de constatations déposés au maire dans les 10 jours suivant la clôture de l'enquête publique seront à la disposition du public au service urbanisme de la commune.

Tous les particuliers intéressés peuvent en obtenir copie gratuitement, par demande écrite.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE :

- 1^{er} arrêté de la Direction d'Aménagement, d'Urbanisme et de Construction de la Région Bretagne
- 2^{ème} arrêté de la Direction d'Aménagement, d'Urbanisme et de Construction de la Région Bretagne
- 3^{ème} arrêté de la Direction d'Aménagement, d'Urbanisme et de Construction de la Région Bretagne

Maire de Valvert : Monsieur J. BLANC
Préfet : Monsieur J. BLANC
Vice-maire de Valvert : Monsieur J. BLANC

Par arrêté municipal de la Commune de Valvert, en date du 17 janvier 2014, Monsieur J. BLANC est désigné en qualité de représentant municipal pour conduire l'enquête publique sur le territoire de :

du lundi 10 février 2014 au vendredi 14 mars 2014.

Le service urbanisme de la commune de Valvert, rue du Jardin, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, reçoit toutes les premières observations de la commune, en complément des observations sur le registre d'enquête.

Les observations pourront également être transmises par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du service urbanisme ci-dessus.

Les observations envoyées dans les locaux de service urbanisme les :

- lundi 10 février 2014 de 9 heures à 12 heures
- mardi 10 mars 2014 de 9 heures à 12 heures
- vendredi 14 mars 2014 de 9 heures à 12 heures.

Les rapports de constatations déposés au maire dans les 10 jours suivant la clôture de l'enquête publique seront à la disposition du public au service urbanisme de la commune.

Tous les particuliers intéressés peuvent en obtenir copie gratuitement, par demande écrite.



COMMUNE DE VERGEZE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le service urbanisme de la commune de Vergeze, rue de la République, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, reçoit toutes les premières observations de la commune, en complément des observations sur le registre d'enquête.

Le service urbanisme de la commune de Vergeze, rue de la République, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, reçoit toutes les premières observations de la commune, en complément des observations sur le registre d'enquête.

Les observations pourront également être transmises par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du service urbanisme ci-dessus.

Les observations envoyées dans les locaux de service urbanisme les :

- lundi 10 février 2014 de 9 heures à 12 heures
- mardi 10 mars 2014 de 9 heures à 12 heures
- vendredi 14 mars 2014 de 9 heures à 12 heures.

Les rapports de constatations déposés au maire dans les 10 jours suivant la clôture de l'enquête publique seront à la disposition du public au service urbanisme de la commune.

Tous les particuliers intéressés peuvent en obtenir copie gratuitement, par demande écrite.

④ Panneau d'affichage extérieur mainie

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**1^{ère} Modification après 1^{ère} Révision du Plan Local d'Urbanisme
de la Commune de Vauvert**

Par arrêté du 17 janvier 2014, Monsieur le Maire de Vauvert a prescrit l'ouverture et le déroulement de l'enquête publique sur le projet de 1^{ère} modification après la 1^{ère} révision du Plan Local d'Urbanisme, lancée par arrêté municipal n°2013/12/1006 du 30 décembre 2013.

Le commissaire enquêteur désigné par ordonnance du Tribunal Administratif de Nîmes en date du 9 janvier 2014, en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique que se déroulera du :

10 février 2014 au 14 mars 2014,

le service urbanisme de la mairie de Vauvert, rue du Jardinet, du lundi au jeudi de 8h à 17h et de 14h à 16h, ou chacun pourra prendre connaissance ou déposer ses observations sur le registre d'enquête.

Observations pourront également être transmises par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du service urbanisme indiquée ci-dessous.

Le commissaire enquêteur recevra dans les locaux du service urbanisme les :

- le lundi 10 février 2014 de 9 heures à 12 heures,
- le mardi 11 février 2014 de 14 heures à 17 heures,
- le mercredi 12 février 2014 de 9 heures à 12 heures,
- le jeudi 13 février 2014 de 14 heures à 17 heures.

Après la clôture de l'enquête, les conclusions seront tenues à la disposition du public au service urbanisme de la mairie. Le projet n'a pas donné lieu à étude d'impact ni à avis de l'Etat.

Si les conclusions de l'enquête le permettent, la déclaration d'urbanisme sera soumise à l'avis de la Commission d'Urbanisme de la Commune de Vauvert.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE :

- préalable à la déclaration d'utilité publique du projet
- préalable à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau

Maire d'aujourd'hui : M. Jean-Claude Blanc

Projet : Réalisation d'un bassin de rétention de 300 hectares et de 10000 m³ de stockage de l'excédent du quartier « Moulin de l'Yver »

Périimètre de l'enquête : Commune de Vauvert

Par arrêté du préfet du Gard, l'enquête publique susvisée, sera ouverte le mardi 10 février 2014 de 9h00 à 12h00 et le mercredi 11 février 2014 de 14h00 à 17h00.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête unique destiné à recevoir les observations du public, seront déposés durant cette période à la mairie de Vauvert en dehors des heures normales d'ouverture des bureaux.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié au domicile de Monsieur Jean-Claude Blanc, 10 rue du Jardinet, 30100 Vauvert.

Monsieur Jean-Claude Blanc, Ingénieur en agriculture, expert agricole titulaire par le Tribunal administratif de Nîmes est désigné en qualité de commissaire enquêteur de terrain, restant en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur à la Mairie de Vauvert recevra personnellement les personnes intéressées :

- le lundi 10 février 2014 de 9h00 à 12h00,
- et le vendredi 14 mars 2014, dernier jour de l'enquête de 9h00 à 12h00.

Le commissaire enquêteur transmettra au préfet un rapport, un des conclusions énoncées pour chacune des enquêtes, dans le délai de 30 jours suivant la clôture de l'enquête. Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public, pendant la durée d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, au maire de Vauvert et en préfecture du Gard.

Le projet n'a pas donné lieu à étude d'impact ni à avis de l'Etat. Si les conclusions de l'enquête le permettent, la déclaration d'urbanisme sera soumise à l'avis de la Commission d'Urbanisme de la Commune de Vauvert.

Le Préfet, par délégation,
Le Directeur des Relations avec les collectivités territoriales
Gilles GUILAUD

10, rue du Jardinet, 30100 Vauvert

Bureau d'Affaires
 Hôtel de Ville
 Police Municipale



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
COMMUNE DE VAUVERT



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le présent avis d'enquête a pour objet :

Maire de Vauvert : Monsieur Jean-Claude BLAÏC
Le Maire de Vauvert a l'honneur de vous adresser le présent avis d'enquête en vertu de l'article 12 de la loi n° 78-10 du 3 janvier 1978 relative à l'accès à l'administration publique.

Le présent avis d'enquête a pour objet de vous informer de la procédure d'enquête publique et de vous permettre de donner votre avis sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Vauvert.

Le présent avis d'enquête a pour objet de vous informer de la procédure d'enquête publique et de vous permettre de donner votre avis sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Vauvert.

Le présent avis d'enquête a pour objet de vous informer de la procédure d'enquête publique et de vous permettre de donner votre avis sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Vauvert.

Le présent avis d'enquête a pour objet de vous informer de la procédure d'enquête publique et de vous permettre de donner votre avis sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Vauvert.

Le présent avis d'enquête a pour objet de vous informer de la procédure d'enquête publique et de vous permettre de donner votre avis sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Vauvert.

Le présent avis d'enquête a pour objet de vous informer de la procédure d'enquête publique et de vous permettre de donner votre avis sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Vauvert.

Le présent avis d'enquête a pour objet de vous informer de la procédure d'enquête publique et de vous permettre de donner votre avis sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Vauvert.

Le présent avis d'enquête a pour objet de vous informer de la procédure d'enquête publique et de vous permettre de donner votre avis sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Vauvert.

Le présent avis d'enquête a pour objet de vous informer de la procédure d'enquête publique et de vous permettre de donner votre avis sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Vauvert.

Le présent avis d'enquête a pour objet de vous informer de la procédure d'enquête publique et de vous permettre de donner votre avis sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Vauvert.

Le présent avis d'enquête a pour objet de vous informer de la procédure d'enquête publique et de vous permettre de donner votre avis sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Vauvert.

Le présent avis d'enquête a pour objet de vous informer de la procédure d'enquête publique et de vous permettre de donner votre avis sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Vauvert.

COMMUNE DE VAUVERT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

1^{ère} Modification après 1^{ère} Révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Vauvert

Par arrêté du 17 janvier 2014, Monsieur le Maire de Vauvert a prescrit l'ouverture et le déroulement de l'enquête publique sur le projet de 1^{ère} modification après la 1^{ère} révision du Plan Local d'Urbanisme, lancé par arrêté municipal n°2013121006 du 30 décembre 2013.

Monsieur Jean-Claude BLAÏC est désigné par ordonnance du Tribunal Administratif de Montpellier en date du 9 janvier 2014 en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique qui se déroulera du :

10 février 2014 au 14 mars 2014.

Le service urbanisme de la mairie de Vauvert, rue de la Justice, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h, ou chez un particulier inscrit au répertoire des services en contactant les coordonnées sur le registre d'inscription.

Les observations doivent être transmises par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du service urbanisme de la mairie de Vauvert.

Le commissaire enquêteur recevra les observations au service urbanisme de la mairie de Vauvert du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Les observations et les conclusions doivent être envoyées au 33 cours de la République de Montpellier 34293 Montpellier Cedex 3.

Toute personne souhaitant faire un témoignage ou une déclaration peut contacter :



© Totem intérieur MédiaHivis

COMMUNE VAUVERT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

1^{ère} Modification après 1^{ère} Révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Vauvert

Par arrêté du 17 janvier 2014, Monsieur le Maire de Vauvert a présenté l'ouverture et le déroulement de l'enquête publique sur le projet de 1^{ère} modification après la 1^{ère} révision du Plan Local d'Urbanisme, lancée par arrêté municipal n° 2013/12/1006 du 30 décembre 2013.

Monsieur Jean-Claude BLANC est désigné par ordonnance du Tribunal Administratif de Nîmes en date du 9 janvier 2014 en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique qui se déroulera du :

10 février 2014 au 14 mars 2014,

au service urbanisme de la mairie de Vauvert, rue du Jardinot, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h, ou chacun pourra prendre connaissance du dossier, et consigner ses observations sur le registre d'enquête.

Les observations pourront également être transmises par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du service urbanisme indiquée ci-dessus.

Le commissaire enquêteur recevra dans les locaux du service urbanisme les :

- lundi 10 février 2014 de 9 heures à 12 heures,
- lundi 10 mars 2014 de 14 heures à 17 heures,
- vendredi 14 mars 2014 de 9 heures à 12 heures.

Son rapport et ses conclusions transmis au maire dans les 30 jours suivants la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la mairie.

Toute personne intéressée pourra en obtenir communication, par demande écrite.



PREFET DU GARD

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE :

- préalable à la déclaration d'utilité publique du projet
- parcellaire
- préalable à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau

Maître d'ouvrage : Commune de Vauvert
 Projet : Réalisation d'un bassin de rétention de 3,06 hectares et de 30 600 m³ dans le cadre de l'aménagement du quartier "Meulin de l'Aure"
 Périmètre de l'enquête : Commune de Vauvert

Par arrêté du préfet du Gard, l'enquête publique susvisée, sera ouverte à la mairie de Vauvert pendant 35 jours consécutifs, du lundi 10 février 2014 au vendredi 14 mars 2014 inclus.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête unique destiné à recevoir les observations du public, seront déposés durant cette période à la mairie de Vauvert où ils pourront être consultés aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié au maire de Vauvert, siège de l'enquête, ou par voie électronique (E-mail: blanc@orange.fr).

Monsieur Jean-Claude BLANC, Ingénieur en agriculture, expert agricole et foncier, retraité, expert près la cour d'appel de Nîmes est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Nîmes et Monsieur Siegfried BEONSKI, commandant de l'armée de terre, retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur siègera à la Mairie de Vauvert et y recevra personnellement les personnes intéressées.

- le lundi 10 février 2014 de 9H00 à 12H00,
- le lundi 10 mars 2014 de 14H00 à 17H00,
- et le vendredi 14 mars 2014, dernier jour de l'enquête, de 9H00 à 12H00.

Le commissaire enquêteur transmettra au préfet un rapport unique et des conclusions séparées pour chaque descripteur dans le délai de 30 jours suivant la clôture de l'enquête. Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Vauvert et en préfecture du Gard.

Le projet n'a pas donné lieu à étude d'impact ni à avis de l'Autorité Environnementale.

Si les conclusions de l'enquête, le paiement, la déclaration d'utilité publique du projet, la cessibilité, l'autorisation au titre de la loi sur l'eau seront pratiquées par arrêté du préfet du Gard.

Le Préfet, par délégation,
Le Directeur des Relations avec les Collectivités Territoriales
Alain
Gilles GUBIALO

Site de la Préfecture : www.pref.gard.gouv.fr

Ⓢ fiche à Jolicom

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification après 1^{ère} Révision du Plan Local d'Urbanisme
de la Commune de Vauvert

Le 17 janvier 2014, Monsieur le Maire de Vauvert a présenté l'ouverture et le
contenu de l'enquête publique sur le projet de 1^{ère} modification après la 1^{ère} révision
du Plan Local d'Urbanisme, lancée par arrêté municipal n°2013/12/1006 du 30 décembre
2013.

Monsieur Jean-Claude BLANC est désigné par ordonnance du Tribunal Administratif de
Nîmes en date du 9 janvier 2014 en qualité de commissaire enquêteur pour conduire
l'enquête publique qui se déroulera du

10 février 2014 au 14 mars 2014,

de 8h à 17h, le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h, où chacun pourra prendre
connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête.
Les observations pourront également être transmises par écrit au commissaire
enquêteur à l'adresse du service urbanisme indiquée ci-dessus.

Le commissaire enquêteur recevra dans les locaux du service urbanisme les :
- le lundi 10 février 2014 de 9 heures à 12 heures,
- le mardi 11 février 2014 de 14 heures à 17 heures,
- le mercredi 12 février 2014 de 9 heures à 12 heures.

Le rapport et ses conclusions transmis au maire dans les 30 jours suivants la clôture de
l'enquête publique seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la mairie.
Le commissaire enquêteur pourra en outre être contacté par demande écrite.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE :

- préalable à la déclaration d'utilité publique du projet
- parcellaire
- préalable à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau

Maître d'ouvrage : Commune de Vauvert
Projet : Réalisation d'un bassin de rétention de 3,06 hectares et de 30 600 m³ dans
le cadre de l'aménagement du quartier « Moulin de l'Aure »
Périmètre de l'enquête : Commune de Vauvert

Par arrêté du préfet du Gard, l'enquête publique susvisée, sera ouverte à la mairie
de Vauvert pendant 33 jours consécutifs, du lundi 10 février 2014 au vendredi 14 mars 2014 inclus.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête unique destiné à recevoir les
observations du public, seront déposés durant cette période à la mairie de Vauvert où ils pourront être
consultés aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire
enquêteur domicilié en mairie de Vauvert, siège de l'enquête, ou par voie électronique
(j.c.m.blanc@orange.fr).

Monsieur Jean-Claude BLANC, Ingénieur en agriculture, expert agricole et
foncier, retraité, expert près la cour d'appel de Nîmes est désigné en qualité de commissaire enquêteur
titulaire par le Tribunal administratif de Nîmes et Monsieur Sigismond BLONSKI, commandant de
l'armée de terre, retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur
siègera à la Mairie de Vauvert et y recevra personnellement les personnes intéressées.

- le lundi 10 février 2014 de 9H00 à 12H00,
- le lundi 10 mars 2014 de 14H00 à 17H00,
- et le vendredi 14 mars 2014, dernier jour de l'enquête, de 9H00 à 12H00.

Le commissaire enquêteur transmettra au préfet un rapport unique et des
conclusions séparées pour chacune des enquêtes dans le délai de 30 jours suivant la clôture de
l'enquête. Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une durée
d'un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Vauvert et en préfecture du Gard.

Le projet n'a pas donné lieu à étude d'impact ni à avis de l'Autorité
Environnementale.
Si les conclusions de l'enquête le permettent, la déclaration d'utilité publique du
projet, la possibilité, l'autorisation au titre de la loi sur l'eau seront prononcés par arrêté du préfet du
Gard.

Le Préfet, par délégation,
Le Directeur des Relations avec les Collectivités Territoriales
signé
Gilles GUILLAUD

Appel de Montcalm (8)

③ Article au site Chemin du moulin des 4 pères
Favelle section AD N°1

ARTICLE AU SITE CHEMIN DU MOULIN DES 4 PERES
Favelle section AD N°1

Le terrain est situé dans la commune de Favelle, section AD N°1, au lieu-dit Chemin du moulin des 4 pères. Il a une superficie de 1000 m² et est actuellement occupé par des constructions en ruine.

Le terrain est affecté à l'habitat individuel. Le plan de zonage d'usage (PZU) de la commune de Favelle prévoit une destination d'habitat individuel pour ce terrain.

Le terrain est cadastré sous le numéro 1000 m² et est affecté à l'habitat individuel. Le plan de zonage d'usage (PZU) de la commune de Favelle prévoit une destination d'habitat individuel pour ce terrain.

Le terrain est affecté à l'habitat individuel. Le plan de zonage d'usage (PZU) de la commune de Favelle prévoit une destination d'habitat individuel pour ce terrain.

PIECE ANNEXE n° 5

Jean – Claude B L A N C
Ingénieur en agriculture , diplômé E.S.A.P. Toulouse
Expert honoraire près la Cour d'Appel de Nîmes
Expert près la Cour Administrative d' Appel de Marseille
Membre de la Cie. Nationale des Experts Judiciaires en Environnement
Commissaire enquêteur

15 ter Av. Franklin Roosevelt , 30 000 NÎMES
Téléphone et télécopie : 04 66 64 78 58

Nîmes le : 19 Mars 2014

Monsieur le Maire
Commune de VAUVERT
Hôtel de Ville
30 600 VAUVERT

AFFAIRE : Enquêtes publiques conjointes:

- Réalisation d'un bassin de rétention " Moulin de l'Aure "
- Modification après la 1 ère révision du P.L.U.

Objet : REALISATION D'UN BASSIN DE RETENTION DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT
DE LA ZONE DU " MOULIN DE L'AURE "

- OBSERVATIONS DU PUBLIC

Monsieur le Maire ,

L'enquête rappelée en objet ayant été close ce dernier Vendredi 14 Mars , j' ai l'avantage de vous transmettre copie du registre d'observations afférent à cette enquête , en vous demandant de bien vouloir prendre connaissance des observations du public écrites et annexée à la page 2 .

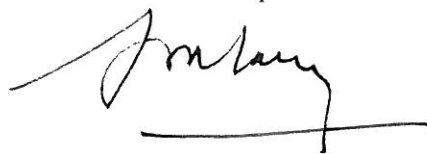
Vous voudrez bien constater que le public s'est peu manifesté, la seule observation orale, que j'ai transcrite sur le registre pour votre parfaite information, émane de Mme LEBRERE, cédante de la parcelle AO n° 1 , qui aurait souhaité que le lieu choisi pour le bassin de rétention prévu concerne plutôt la parcelle AR 59, à son dire plus basse et tout aussi proche du projet de lotissement.

Dans le respect de la procédure , je vous serais obligé de votre réponse avant la date du **28** du présent mois .

J'annexerai alors votre réponse à mon rapport que je transmettrai ensuite aux autorités concernées .

Dans cette attente , je vous prie de croire , Monsieur le maire , à l'assurance de ma considération distinguée .

Jean – Claude BLANC
Commissaire enquêteur



Pièces jointes : copie du registre des observations .

Registre d'enquête Publique

Expropriation

Enquête relative à :

Projet de réalisation d'un bassin de rétention
dans le cadre de l'aménagement de la zone
"Nostin de l'Aure", sur la commune de
Vauvert.

En exécution de l'arrêté du : 15 janvier 2014

de Monsieur le préfet de GARD

Je, soussigné(e), M Jean-Claude BLANC, Commissaire Enquêteur
ai ouvert ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 24 feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

33 jours, du 10/02/14 au 14/03/2014
les Lundi 10/02 de 9H à 12H et de _____ à _____
les Mardi 10/03 de 14H à 17H et de _____ à _____
les Mercredi 14/02 de 9H à 12H et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Afin de recueillir les observations du public.

A M. _____
le 10/02/2014

Signature

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

Première journée :

le 10 Février 2014 de 09H à 12H et de _____ à _____

1 - Observations de M⁽¹⁾ ouverture de l'enquête -
vérification et paraphé des pièces du dossier en Mairie.
visite de M. Laforte conseiller à l'urbanisme
Aucune visite du public ce jour -
L'enquête est close à 12H

M. _____

(1) préciser vos noms et coordonnées

Lundi 10 Mars 2014. de 14H à 17H

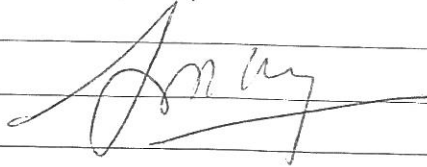
• Deuxième permanence :

Aucune visite, ni a été constatée depuis la première permanence
Aucun document ni aucune observation n'a été
enregistré ni annexé au Registre :

Ce pour les visiteurs reçus sont concernées uniquement
par la modification de Plu. -

Aucune question directe concernant la parcelle AO n°1
destinée à la création du bassin de rétention.

Aucun autre événement n'étant à signaler -
la permanence est close à 17H.



Vendredi 14 Mars 2014 de 9H à 14H

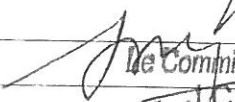
Troisième et dernière permanence - Clôture de l'enquête.

Aucune observation ni visite n'est constatée depuis la
dernière permanence du 10 Mars.

- Mme LEBRETEUR aurait souhaité que le
bassin se fasse sur la parcelle AR 59
Requise le jamais avait reçu de
réponse de la SDTM à ce sujet.

- M. ALBERT - consultant des derniers d'enquête -

Aucun autre événement n'étant à signaler la permanence
et la clôture de l'enquête sont constatées ce jour
à 12H


Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC
2

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC


Le Vendredi 14 Mars 2014 à 12 heures

Le délai d'enquête étant expiré

Je, soussigné(e), Jean-Claude BLANC - Commissaire Enquêteur déclare clos le présent registre

Qui a été mis à la disposition du public pendant trrente trois jours consécutifs

Du lundi 10 Février 2014 au Vendredi 14 Février 2014

De 09 heures 00 à 12 heures 00 et

De 14 heures 00 à 17 heures 00

Les observations ont été consignées au registre

Par deux personnes (pages n° 2 à 1)

En outre, j'ai reçu aucune lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1 - lettre en date du _____ de M _____

2 - lettre en date du _____ de M _____

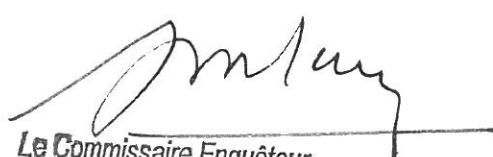
3 - lettre en date du _____ de M _____

4 - lettre en date du _____ de M _____

5 - lettre en date du _____ de M _____

6 - lettre en date du _____ de M _____

Signature :


Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

Le présent registre ainsi que les _____ aucune _____ pièces
Qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

Le 30 Mars 2014

À Monsieur le Préfet du Gard
Direction de relations avec les collectivités territoriales
Bureau de l'urbanisme et des affaires foncières
(voir mentions de clôture en page 17)

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

joint au présent registre

Le Commissaire Enquêteur
J.C. BLANC

Vauvert, le

25 MARS 2014



Ville de Vauvert

Service urbanisme et environnement

Tél. 04 66 73 10 98

Fax. 04 66 73 10 99

www.vauvert.com

rue du jardinet BP19 – 30600 VAUVERT

Urbanisme et environnement

M. BLANC Jean-Claude
15 ter Avenue Franklin Roosevelt
30000 NIMES

nos réf. PLIYC/CB 14-0075
vos réf.
affaire suivie par Camille Boyer
poste n°
p.j. néant

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Réponse aux observations issues de l'enquête de la DUP pour le bassin de rétention sur la parcelle AOn°1

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je fais suite à votre procès verbal des observations relatifs à l'enquête publique de la première modification après première révision du PLU, reçu le 20 mars 2014.

Comme vous le mentionnez dans votre courrier, le dossier soumis à enquête publique n'a fait l'objet d'aucune observation écrite. Cependant vous avez retranscrit l'observation de Mme Lebrère qui émet le souhait que le projet s'effectue de préférence sur la parcelle section AO n°59.

Les études de faisabilité ayant été effectuées sur la parcelle section AO n°1, l'appréciation sommaire des dépenses du dossier de DUP soumis à enquête publique intègre le coût des travaux de la parcelle section AO n°1 et non sur la parcelle section AO n°59. La procédure de modification du PLU a été lancée parallèlement pour permettre la création de ce bassin sur la parcelle section AO n°1. Par conséquent, je me vois dans l'impossibilité de répondre favorablement à la demande de Mme Lebrère.

Concernant le courrier destiné à la DDTM, je vous informe que la commune n'a pas été destinataire d'un quelconque retour de la part de la DDTM concernant la demande de Mme Lebrère.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Commissaire Enquêteur**, mes salutations distinguées.

**Pour le maire,
l'adjoint
délégué à l'urbanisme**



Paul Laporte

Vauvert, le 11 FEV. 2014



Ville de Vauvert

Service urbanisme et environnement

Tél. 04 66 73 10 98

Fax. 04 66 73 10 99

www.vauvert.com

rue du jardinet BP19 – 30600 VAUVERT

Urbanisme et environnement

M. Blanc Jean Claude
15 ter avenue Franklin Roosevelt
30000 NIMES

nos réf. PLIYC/CB 14-0033
vos réf.
affaire suivie par Camille Boyer
poste n°
p.j. néant

Objet : Précision sur l'aspect financier de la réalisation du bassin de rétention au Moulin de l'Aure

Monsieur le commissaire enquêteur,

Comme convenu lors de notre entretien téléphonique de ce jour avec mes services, je vous précise que le bassin de rétention du Moulin de l'Aure sera intégralement financé par la commune. Toutefois, je vous informe que chaque lotissement de la zone IIAUe dite du Moulin de l'Aure fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre l'aménageur et la commune qui intègre une participation notamment pour le bassin de rétention.

En espérant avoir répondu à vos questions, je reste à votre disposition pour de plus amples informations.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le commissaire enquêteur**, mes salutations distinguées.

Pour le maire,
l'adjoint
délégué à l'urbanisme

Paul Laporte



Jean - Claude BLANC

*Ingénieur en agriculture diplômé E.S.A.P. Toulouse
Expert honoraire près la Cour d' Appel de Nîmes
Expert près la Cour Administrative d' Appel de Marseille
Membre de la Cie Nationale des Experts de Justice en Environnement
Commissaire enquêteur*

15 ter Av. Franklin Roosevelt - 30 000 NÎMES
Téléphone & télécopie: 04 66 64 78 58

Février – Mars 2014

1

DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE VAUVERT

ENQUÊTE PUBLIQUE

OBJET DE L'ENQUÊTE :

Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau et de déclaration d'utilité publique pour la réalisation du bassin de rétention nécessaire à l'aménagement de la zone dite du Moulin de l'Aure -

PETITIONNAIRE :

Commune de Vauvert (Gard)
Hôtel de ville , 30 600 Vauvert,
en la personne de son Maire en exercice y domicilié .

PROCEDURE ADMINISTRATIVE:

- Délibération du Conseil municipal n° 2012 / 06 / 90 en date du 18/06/2012 . Dossier déposé en Préfecture du Gard le 20/06/2012 .
- Demande de désignation d'un Commissaire enquêteur . en date du 26/12/2013
- Décision du Tribunal administratif N° E 13000242/30 en date du 09/01/2014 désignant le commissaire enquêteur
- Arrêté Préfectoral d'ouverture d'enquête N°2014015-0010 en date du 15/ 01 / 2014 .

SECOND CAHIER

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

- SECOND CAHIER -

-----O-----

Commune de Vauvert , Enquête publique relative à la
" Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau et de déclaration d'Utilité Publique pour la réalisation du
bassin de rétention nécessaire à l'aménagement de la zone dite du Moulin de l'Aure "

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR sur LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Le Commissaire enquêteur ,

- faisant suite à la visite du site et aux observations qu'il a pu faire quant au caractère de la zone considérée visée par le projet de la présente enquête ,
- ayant constaté que le dossier d'enquête comporte bien les pièces prescrites par l'article R .11-3 du Code de l'expropriation ,
- ayant vérifié le bien fondé de la décision du Conseil municipal de la commune de Vauvert relative au projet de création du bassin de rétention au lieu dit "Moulin de l'Aure " répond à un souci de prévenir les excès et les débordements dus aux précipitations et ruissellements provenant des zones urbanisées créées ou à créer en amont du site sont en conformité avec la législation actuelle,
- ayant constaté les dispositions du Code de l'expropriation et du Code de l'environnement qui régissent le projet d'achat de la parcelle AO n°1, propriété de Mme LEBRERE , afin d'y créer un bassin de rétention ,

Emet **AVIS FAVORABLE**

Fait et clos à Nîmes le 29 Mars 2014

Commissaire enquêteur
Jean - Claude BLANC



Commune de Vauvert , Enquête publique relative à la
" Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau et de déclaration d'Utilité Publique pour la réalisation du
bassin de rétention nécessaire à l'aménagement de la zone dite du Moulin de l'Aure "

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

sur

L'AUTORISATION AU TIRE DE LA LOI SUR L'EAU

Le Commissaire enquêteur ,

- ayant vérifié la nécessité de la création du bassin de rétention des eaux de pluies , en aval de la zone de lotissements , créés ou à créer , au lieu dit le "Moulin de l'Aure " , et l'importance du bassin , les pièces présentes dans le dossier , la cohérence du dossier avec les dispositions des articles concernés du Code de l'environnement ,
- considérant que les dispositions relatives au respect des directives du SDAGE et du SAGE ont été prises en compte , et qu'aucune opposition n'a été exprimée par les Personnes publiques associées ,
- considérant que le présent projet a induit parallèlement le plan de zonage du PLU et qu'il a fait l'objet d'une large information auprès des habitants de la commune de Vauvert ,

Emet **AVIS FAVORABLE**

Fait et clos à Nîmes le 29 Mars 2014

Le Commissaire enquêteur
Jean- Claude BLANC



Commune de Vauvert , Enquête publique relative à la
" Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau et de déclaration d'Utilité Publique pour la réalisation du
bassin de rétention nécessaire à l'aménagement de la zone dite du Moulin de l'Aure "

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

sur

LE PARCELLAIRE

Le Commissaire enquêteur ,

- considérant que le projet de création du bassin de rétention sur la zone dite du Moulin de l'Aure a induit la première modification après la première révision du PLU de la ville de Vauvert ,
- mais que la dite modification du PLU n'entraîne pas de modifications notoires sur le reste de l'agglomération et se limite au abords immédiats du bassin en projet , ne visant par ailleurs que le déplacement de zones réservées à des voies et cheminements ,
- considérant que le projet est sans conséquence sur le plan du PLU dans son ensemble mais qu'il ne concerne que la parcelle section AO n° 1 cédée par Mme LEBRERE selon une négociation convenue avec la commune ,

Emet **AVIS FAVORABLE**

Fait et clos à Nîmes le 29 Mars 2014

Le Commissaire enquêteur

Jean- Claude BLANC



-----0-----

Fin du second cahier